

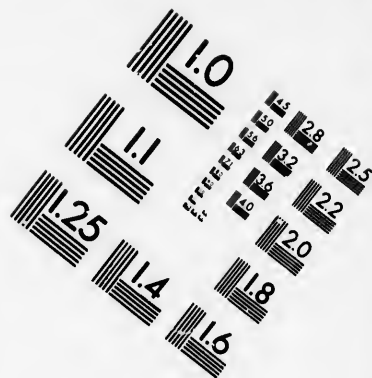
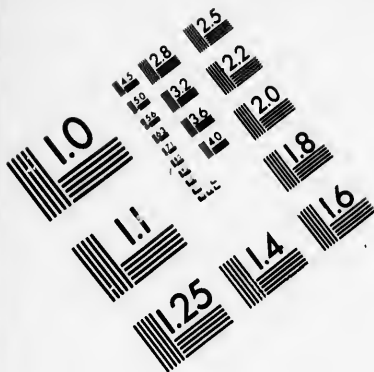
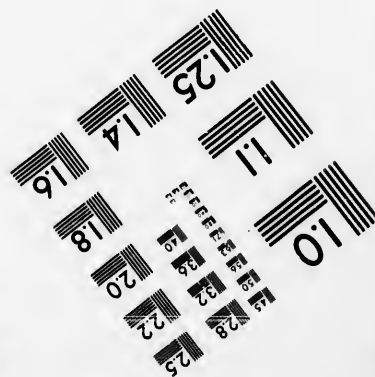
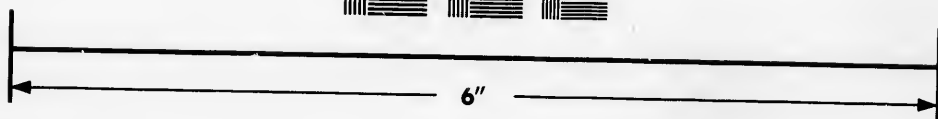
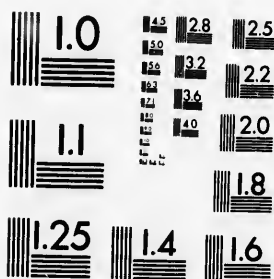


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12x	16x	20x	24x	28x	32x

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Continuous pagination/
Pagination continue
- ☐ Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- ☐ Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- ☐ Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- ☐ Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

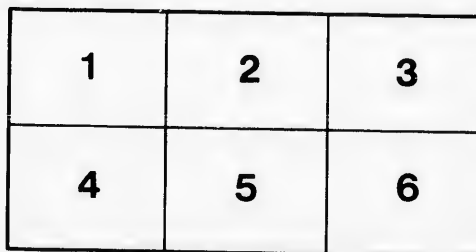
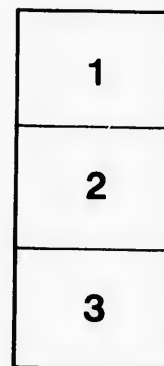
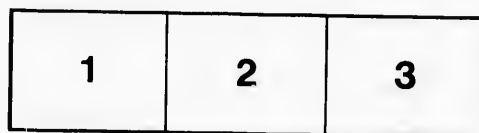
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "À SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

DISCOURS
DE
L'HONORABLE SIR CHARLES TUPPER
SUR LE
BUDGET.

SIR CHARLES TUPPER. — J'ai l'intention, M. l'Orateur, de continuer le débat, commencé vendredi dernier, sur la grande question qui divise les deux partis politiques du Canada, mais je dois dire qu'aujourd'hui comme auparavant, je n'entends pas discuter la question du libre-échange et de la protection au point de vue abstrait. Je suis prêt à admettre que, si la politique suivie depuis longtemps et encore aujourd'hui, en Angleterre, celle du libre-échange, est la meilleure pour ce pays-là, elle n'affecte en rien les intérêts canadiens ; et je soutiens cela, sachant parfaitement que bon nombre des hommes les plus capables et les plus intelligents de ce grand pays donnent toute leur attention à cette question importante, et entretiennent des doutes sérieux sur la sagesse d'appliquer la politique du libre-échange à l'empire.

M. MACKENZIE.—Ecoutez ! écoutez ! !

Sir CHARLES TUPPER. — L'honorable député peut bien dire : écoutez ! écoutez ! Mais j'aimerais à lui demander si le résultat de l'élection que l'on vient de voir dans l'importante circonscription électorale de la division nord de Yorkshire signifie quelque chose ?

M. MACKENZIE.—Cela ne signifie rien.

Sir CHARLES TUPPER. — Quoi, rien ! après avoir fait de cette question du libre-échange le champ de bataille sur lequel les deux partis se sont rencontrés, et après que l'une des plus importantes circonscriptions électorales du royaume a changé d'avis et s'est prononcée, sans équivoque, en faveur de la protection ! Je l'ai dit, et je le répète, M. l'Orateur, si je suis prêt à admettre que le libre-échange est ce qu'il faut pour l'empire anglais, pour la Grande Bretagne, je dois déclarer formellement que le Canada, dans sa situation particulière, ne saurait adopter une autre politique que celle qui lui est appliquée. Que l'on étudie M. l'Orateur, la position du Canada, avec sa faible population de quatre ou cinq millions, et sa situation géographique, aux côtés d'une nation de cinquante millions, et il n'y a personne qui ne finira par se convaincre que la politique fiscale du Canada doit être sérieusement influencée par celle de nos voisins. Je crois qu'il serait sage de suivre l'opinion de Carlyle, d'étudier l'histoire, qui est la philosophie enseignée par l'expérience, et, partant de cet axiome remarquable, de nous demander ce que quatorze ans d'expérience sous ce rapport nous ont appris, à quelles conclusions nous en sommes arrivés après les essais faits par les deux partis politiques de ce pays depuis une quinzaine d'années. Il est bien connu, M. l'Orateur, que le parti qui jouit maintenant de la confiance populaire, a toujours prêché la nécessité de protéger nos industries.

UN DÉPUTÉ.—Oh !!

Sir CHARLES TUPPER.—Un honorable député de la gauche révoque en doute mon assertion, mais je crois pouvoir lui démontrer que le tarif si peu élevé de 1867, mis en force par le parti qui est aujourd'hui au pouvoir, était un tarif protecteur répondant parfaitement aux besoins du jour, On dira que le tarif a été abaissé

en 1866. Et pourquoi l'a-t-il été ? Parce que, à cette époque, avant la confédération, il suffisait à donner aux industries canadiennes toute la protection dont elles avaient besoin. Chacun sait, M. l'Orateur, que la grande guerre américaine qui a duré de 1861 à 1865, a tellement désorganisé le travail aux Etats-Unis que, pendant plusieurs années, nos industries s'en sont ressenties et ont été protégées aussi bien que par le tarif actuel. Mon honorable interrupteur sait fort bien que tout en abaissant le tarif durant sa première session après l'union des provinces, le parlement canadien a cherché les moyens de protéger et de développer nos industries nationales, et qu'il a adopté des mesures dans ce sens. Qu'on parcoure la liste des articles admis en franchise, et l'on verra que le gouvernement cherchait alors, plus qu'il ne l'a fait depuis, à favoriser la libre introduction dans le pays des articles que nous consommions ou qui devaient être employés dans nos manufactures. Si l'on prend, par exemple, la grande industrie de la construction des navires, on verra que le gouvernement d'alors cherchait à l'encourager en admettant en franchise dans le pays tous les articles dont elle se sert. Puis, non content de cela, et dans le but de favoriser la vente de ces navires, le gouvernement s'est chargé d'acquitter les droits qui pesaient encore sur eux. Il en a été de même de toutes les autres industries ; on a pris tous les moyens possibles pour les protéger. Prenons les machines pour exemple. Nous n'avions pas alors d'ateliers pour les fabriquer, et elles étaient comparativement rares dans le pays. Eh ! bien, la politique du premier parlement, le premier tarif adopté, a permis l'introduction en franchise de tous les articles de mécanique que nous ne pouvions fabriquer ici, et cela afin d'encourager l'industrie chez nous.

Passons, M. l'Orateur, aux pêcheries, certainement l'une de nos industries les plus importantes, des plus considérables. Que ne fit-on pas pour elle ? Chacun sait, d'abord, que l'abrogation du traité de réciprocité venait

de fermer à nos pêcheurs le marché américain. Le gouvernement canadien résolut de protéger ceux-ci et d'empêcher les américains de pêcher dans leurs eaux ; il leur donna toute la protection possible. On se rappelle les efforts de l'opposition pour ridiculiser ce que nous faisons, on se souvient de toutes les charges que M. Mitchell eut à subir à propos de sa flotte, destinée cependant à protéger cette industrie. Non-seulement nous eûmes une flotte, mais nous imposâmes un droit de 50 centins par tonneau sur tous les navires américains venant pêcher dans les eaux canadiennes, et quand nous nous aperçûmes que ce droit n'était pas assez fort, nous l'élevâmes à \$2.00 par tonneau. Quand les Etats-Unis se furent convaincus **que** nous étions bien déterminés à protéger les droits de pêche incontestables de nos nationaux, ils jugèrent qu'il fallait régler la question au moyen d'un traité. Or, M. l'Orateur, personne n'ignore que non-seulement le traité de Washington a eu pour effet de rouvrir le marché des Etats-Unis à nos pêcheurs, grâce toujours à notre politique de protection, mais aussi qu'il y fut stipulé que l'on prendrait les moyens de déterminer la somme à être payée par le gouvernement américain pour l'usage de nos pêcheries. Toutes les personnes qui assistaient alors aux séances de cette Chambre se rappellent les sarcasmes et les injures que l'opposition nous lança à ce sujet ; on nous assura que nous n'obtiendrions rien. Cependant, résultat du traité de Washington, fruit des efforts de ceux qui étaient alors comme aujourd'hui au pouvoir et qui voulaient protéger nos pêcheries, nous avons obtenu par arbitrage une compensation de quatre millions et demi de dollars. Cela permet aujourd'hui à mon honorable ami, le ministre des finances, toujours désireux de protéger la grande, l'importante industrie de la pêche, de demander à cette chambre d'accorder une prime annuelle de \$150,000 aux pêcheurs dont les domaines de pêche ont été jusqu'à un certain point cédés par le traité de Washington aux pêcheurs étran-

gers. Si je mentionne tout cela, c'est afin de démontrer que nous sommes animés du même esprit public qu'en 1867, lors de la formation du premier gouvernement fédéral dont nous avons toujours, suivi les traditions jusqu'à ce jour.

La gauche se souvient aussi, M. l'Orateur, que nous avons tenté de très sérieux efforts pour protéger efficacement les grandes industries du charbon et de l'agriculture. On se rappelle que le premier gouvernement fédéral proposa de taxer le charbon importé des Etats-Unis, ainsi que les grains et les céréales nous venant de la république voisine, que cette politique ne dura qu'un an et que nous dûmes céder à l'opposition de la gauche et de quelques-uns de nos amis qui, j'ai du plaisir à le dire, sont aujourd'hui mieux renseignés sur ce point qu'ils ne l'étaient alors.

M. l'Orateur, personne n'ignore que j'ai toujours été, depuis ma première entrée dans cette Chambre jusqu'aujourd'hui, en faveur de l'imposition d'un droit sur le charbon étranger. Même au seul point de vue du revenu, je n'ai jamais compris et je ne comprends pas encore pourquoi le charbon serait plutôt exempté de droits que n'importe quel article mentionné au tarif. La gauche nous combat sur ce point, l'ex-ministre des finances trouve odieuse la taxe sur le charbon, et l'honorable chef de l'opposition dit ici comme ailleurs que cette taxe ne favorise qu'une section du pays. Eh bien, M. l'Orateur, je ne puis pas découvrir en quoi elle est odieuse, en quoi elle ne protège que des industries locales. Qu'est-ce qui peut rendre cet impôt odieux ? Comment, les députés de la gauche prétendent que le charbon est un article de première nécessité ! Et cependant dans le tarif qu'ils ont fait et maintenu, un grand nombre d'autres articles tout aussi nécessaires à l'entretien d'une famille, étaient frappés de droits.

Dans ce pays où le climat est rigoureux, les coiffures, les chaussures et les habits de toutes sortes sont d'absolue nécessité. Personne n'est libre en ce pays de porter ou de ne

pas porter ces articles, car ils sont indispensables ; cependant les honorables députés de la gauche n'ont jamais prétendu que ces effets devaient être exemptés de droits par la raison qu'ils étaient d'absolue nécessité. Ces mêmes députés n'ignorent pas non plus que l'huile de charbon est tout aussi nécessaire que le charbon, au Canada, et néanmoins quelle a été leur politique à ce sujet ? Mon honorable ami de Stanstead, M. Colby—je demande pardon de le nommer—appuyé par tous les députés conservateurs qu'il y avait alors dans la Chambre des Communes, a combattu pendant deux années pour faire baisser le droit sur l'huile de charbon à un chiffre au-dessous de 150 pour cent. M. le ministre des finances, sous le gouvernement précédent, si empressé aujourd'hui à faire dégrèver les articles de première nécessité, persistait alors à maintenir cette taxe odieuse de 150 pour cent sur l'huile de charbon, et ne se décida à la réduire que lorsqu'il fut poussé au pied du mur, et qu'il s'aperçut que l'opinion publique se déclarait en faveur de ses adversaires. Est ce que la taxe sur l'huile de charbon pesait également sur tout le pays ? Je demanderai à l'honorable chef de l'opposition si cette taxe ne favorisait pas une partie du pays au détriment des autres. On ne trouve pas de mine d'huile de charbon en dehors de la province de l'Ontario.

Si le droit sur le pétrole en favorisait la production, l'Ontario en bénéficiait, car cette province produit seule au Canada l'huile minérale. On ne qualifiait pas cependant cette taxe d'odieuse ; on ne disait pas, non plus, qu'elle était en faveur d'une partie du pays, parceque l'huile était un produit de l'Ontario ; mais les honorables députés de la gauche se prétendent le droit, aujourd'hui, de porter ce jugement, à propos de la taxe sur le charbon produit dans la Nouvelle-Ecosse, eux qui se sont toujours opposés à une réduction légitime de la taxe sur l'huile minérale, taxe non seulement aussi odieuse mais tout aussi en faveur d'une partie du pays au détriment des autres que la taxe sur le charbon, mais quatre fois plus considérable

que cette dernière, comme les honorables députés le savent. J'affirme aussi que les députés de la gauche n'ont jamais pu expliquer, en Chambre ou devant le pays, pourquoi une taxe ne devrait pas être imposée sur le charbon comme sur les autres articles de consommation générale.

J'ajouterai, comme nouvelle preuve de notre désir de favoriser et de protéger les industries du pays, que, entre 1867 et 1873, lorsque nous constatâmes que notre revenu était plus que suffisant pour subvenir aux besoins du pays, nous avons enlevé les droits sur le thé et sur le café, et nous avons agi ainsi uniquement dans les intérêts des industries du pays, parceque nous réduisions d'autant le coût de la vie, et facilitions beaucoup le fonctionnement et l'avancement des industries. Malheureusement pour le pays, M. l'Orateur, les honorables députés de la gauche arrivèrent au pouvoir, non pas en vertu du consentement exprimé par le pays et par les électeurs mêmes, lorsque les questions politiques leur furent soumises, non ; parce que lors des élections générales en 1872, la politique qui, jusqu'alors avait fait la prospérité du pays, avait été entièrement approuvée par le peuple appelé à voter. Le dernier gouvernement n'exposa pas sa politique à l'approbation ou à la désapprobation du peuple ; non, il adopta un mode d'action très en faveur chez ces messieurs—l'intrigue—il préféra jouer de ruse pour obtenir le pouvoir. Je dis, M. l'Orateur, que ce fut une heure malheureuse pour le Canada, et je n'ai pas besoin de rappeler à cette Chambre que du jour où la dernière administration s'empara des banquettes ministérielles jusqu'au jour où elle fut chassée de la position qu'elle s'était montrée incapable de remplir, les intérêts du Canada ont été mal sauvegardés. Ce gouvernement en arrivant au pouvoir trouva un revenu surabondant : le commerce, les affaires et les productions du pays n'avaient jamais été aussi considérables, et il est inutile de dire à cette chambre, M. l'Orateur, quel a

été le triste résultat des cinq années, pendant lesquelles nos adversaires échangèrent la politique protectionniste, qui avait été la politique du Canada, jusqu'à ce jour, contre une politique appelée libre-échangiste, au moins aussi libre-échangiste qu'ils purent la faire. Nos adversaires politiques, M. l'Orateur, ont dit en plus d'une occasion—je ne crois pas néanmoins que la question soit bien importante—que mon honorable ami, le ministre des finances et moi-même ainsi que d'autres députés de la droite aujourd'hui, étions autrefois des libre-échangistes. Ils ont aussi, M. l'Orateur, affirmé en plusieurs occasions devant les électeurs, et quelquefois dans cette chambre, qu'autrefois, mon honorable ami et moi différons d'opinion au sujet de la politique fiscale du pays. Je prétends, M. l'Orateur, que l'histoire du passé prouve le contraire. Je n'hésite pas à dire que, lorsque je faisais partie du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et lorsque j'avais l'honneur d'occuper une place dans la législature de cette province, j'étais un libre-échangiste. Et pourquoi ? Parcequ'il était absolument impossible à une population de 400,000 âmes, située comme elle l'était, sans aucuns moyens d'obtenir de marché en dehors des limites de notre province, même dans le Canada, de ne pas adopter une politique libre-échangiste.

Mais, M. l'Orateur, ces honorables députés ne connaissent pas beaucoup les discussions du passé, s'ils ne savent pas que mon collègue et moi avons affirmé énergiquement et clairement, lui dans la législature du Nouveau-Brunswick, moi dans celle de la Nouvelle-Ecosse, l'avantage d'unir nos provinces à la confédération, et qu'une des principales raisons que nous donnions en faveur de ce changement, c'est que nous pourrions établir une politique qui favoriserait les industries de notre pays, ce qui autrement, était impossible.

M. l'Orateur, lorsque le traité de réciprocité fut aboli par les Etats-Unis, je demandai à la législature de la Nouvelle-Ecosse, comme chef du gouvernement alors

de rétablir tous les droits qui existaient avant l'opération du traité, droits que nous avons cessé d'imposer pendant l'existence de ce traité. Et, M. l'Orateur, comme je l'ai dit, j'ai fait voir à mes compatriotes en plusieurs circonstances, que bien que la nature eût donné à la Nouvelle-Ecosse de grandes ressources naturelles, ressources qui avaient fait surgir dans d'autres pays de grandes et prospères industries manufacturières, nous ne pouvions espérer obtenir un résultat semblable, à moins que nous ne fissions partie de la grande confédération qui donnerait aux différentes provinces un marché considérable pour leurs produits et favoriserait ainsi les industries. On me dit, M. l'Orateur, que les remarques que j'ai faites à l'occasion de l'introduction du tarif par le ministre des finances précédent, prouvent que j'étais un libre-échangiste à tous crins. Eh bien, M. l'Orateur, tout ce que je puis dire en réponse, c'est que si les honorables députés de la gauche examinent les colonnes du *Globe*, ils trouveront que j'ai attaqué ce tarif parce qu'il abolissait la protection, cette protection efficace donnée par le tarif précédent aux industries canadiennes.

Ces honorables messieurs constateront que, dans cette occasion, j'engageai la lutte contre l'ex-ministre des finances sur la question du projet d'une imposition de droits sur les articles entrant dans la construction des navires ; je me suis exprimé ainsi : " Voici une grande industrie canadienne. Elle se trouve dans une position qui ne lui permet pas de supporter aucun remaniement de tarif, et cependant je vois qu'un de vos premiers actes est de faire disparaître la protection dont elle a joui, grâce à l'admission en franchise des articles qui entrent dans la construction des navires, qui sont importés en ce pays." Et je me trouvai en mesure d'engager la lutte avec tant d'acharnement, dans cette occasion, avec l'aide de mes amis de la droite de la chambre, que l'honorable député fut forcé de retirer son tarif, de le remanier et de le rendre moins nuisible

qu'il était auparavant. J'ai dit dans ce débat à l'honorable monsieur—comme on peut s'en rendre compte par le rapport que j'ai cité,—qu'il attaquait les industries du Canada en imposant un droit sur les machines importées dans ce pays, et cela tandis qu'il ne donnait pas une protection correspondante aux fabricants qui les faisaient venir au Canada, de sorte que, du commencement à la fin, j'ai soutenu que l'honorable député portait, par son tarif, un coup fatal à nos industries, et j'ai défendu la politique qui favorisait les industries du Canada autant qu'il était en mon pouvoir de le faire en cette occasion. Mais l'honorable monsieur a réussi, et quel a été son premier mouvement? Le chef de l'opposition a dit à Cobourg que ce qu'ils se proposaient de faire était d'encourager les industries en enlevant les droits sur les articles entrant dans la consommation des manufactures, et en augmentant la liste des articles en franchise. Mais qu'a fait le gouvernement dont l'honorable monsieur et l'ex-ministre des Finances étaient membres, lorsqu'il était au pouvoir? A-t-il encouragé les industries du Canada en enlevant les droits sur les objets que j'ai mentionnés ou en augmentant la liste des articles en franchise? Il n'en a pas été ainsi. Loin de là, il a porté un coup fatal aux industries du Canada en imposant des droits sur un grand nombre d'articles entrant dans la consommation des manufactures de ce pays, en les rayant de la liste de franchise et en les soumettant à des droits. Il m'est inutile de rappeler qu'un autre acte des honorables Messieurs, accompli dans le même sens, a été l'imposition, à nouveau, de droits sur le thé et le café. Ces honorables Messieurs professaient,—et ils y sont portés lorsqu'il n'est pas en leur pouvoir de régler la question,—un profond intérêt pour le pauvre; mais qui de nous ne se rappelle que lorsqu'ils ont soumis une loi pour imposer des droits sur le thé et le café, ils se sont réunis en un groupe compact et ont repoussé la résolution de mon honorable ami qui représentait et représente encore Montréal, et cela dans le but de remanier les droits de manière à faire retomber la taxe sur le pauvre.

Grâce à leur tarif, le riche qui peut boire du thé à 90 centins ou \$1 la livre, n'avait pas à contribuer davantage au revenu que le pauvre qui ne peut faire usage que de thé à 25 centins la livre. Alors ces Messieurs étaient sourds aux réclamations du pauvre et fermaient les yeux sur sa misère, et ils ont refusé de voter en faveur de la résolution qui aurait modifié l'injustice du tarif, dont le but était de faire peser un droit élevé sur le thé et le café. Ils ont donc imposé des taxes sur les articles qui se trouvaient sur la liste de franchise et ont soumis les industries du pays à des exactions. Et au moment même où tout changeait, où tout était changé, les députés de la gauche ont établi des droits sur l'industrie de la construction des navires et ont fait peser des impôts sur la majeure partie de notre population industrielle, en mettant des droits sur le thé et le café ; et ils ont supprimé la protection dont jouissait le commerce de thé du Canada, en faisant disparaître le droit différentiel qui avait permis jusque là de faire ce commerce au Canada. Tout ce que ces honorables messieurs ont pu s'ingénier pour faire de Boston et de New-York les capitales commerciales du Canada, ils l'ont fait, et quel en a été le résultat ? Le résultat que j'ai déjà mentionné, c'est-à-dire que pendant les cinq années que ces honorables messieurs sont restés au pouvoir, ils ont adopté cette politique qui retranchait la protection aux industries canadiennes ; ils ont rendu le pauvre plus pauvre encore et mis le pays dans une situation que tout Canadien, à quelque parti qu'il appartienne, a déploré sincèrement, et que tout canadien possédant le sentiment du patriotisme ne peut désirer voir reparaître dans le pays.

J'ai pris la défense du droit sur le charbon, lorsque nous étions au pouvoir en dernier lieu. Nous avons maintenu ce principe aussi longtemps qu'il nous a été possible de le faire, et lorsque nous sommes revenus au pouvoir, nous avons repris la politique que nous avions adoptée dès le principe ;—celle qui consiste à protéger

les manufactures. Nous y sommes revenus, nous avons hautement proclamé, comme nous l'avions fait les années précédentes, que nous suivions un principe juste lorsque nous démontrions à la chambre l'importance vitale qui existait dans l'intérêt du pays, de changer cette politique. Nous avons fait tout ce que des hommes se trouvant en minorité pouvaient raisonnablement faire pour les engager à adopter une politique qui, nous avions lieu de le croire, devait réussir à modifier la situation financière du pays. J'avais cité, à maintes reprises, l'exemple de la grande république voisine, qui a adopté une politique tendant à protéger et encourager les manufactures du pays, et qui a eu pour résultat de l'arracher aux conséquences désastreuses de sa grande guerre civile. Malheureusement, je parlais à des sourds. Ayant reçu du peuple la mission de traiter la grande question de la politique financière du pays,—ayant déclaré ouvertement quelle était la politique qui nous guidait et qui continuerait à nous inspirer si le pouvoir nous était confié de nouveau,—le résultat de notre appel au peuple fut la sanction du programme que nous avons adopté ici et que nous nous étions engagés à mettre en pratique si nous arrivions de nouveau au pouvoir. Nous avons de nouveau imposé un droit sur le charbon,—ce droit odieux que les honorables membres de la gauche avaient réussi à faire disparaître, mais qui peut être défendu comme question de revenu, avec autant de succès que toute autre question, ainsi que je l'ai démontré ici. Mon honorable ami, le ministre des Finances, a traité cette question et a dit que la moitié du droit sur le charbon était payée par les Etats-Unis ; c'est là peut-être la seule partie de son discours sur laquelle je me sentirais porté à différer d'opinion avec lui. D'un autre côté, l'ex-ministre des Finances a cité dernièrement un discours de mon collègue le Président du Sénat, sur la question de l'imposition du droit sur le charbon, et je sais parfaitement qu'il y a quelques années l'honorable monsieur et un certain nombre

d'autres membres du parti conservateur ne professaient pas sur cette question une opinion aussi avancée qu'aujourd'hui. Je suis heureux toutefois que l'honorable monsieur ait fait cette citation à l'appui de l'argument qu'il croyait sans réplique et qu'il a avancée au sujet de cette question. Dans un instant, toutefois, je l'inviterai à accepter avec la même déférence, les opinions du Président du Sénat sur un autre point que je développerai.

Me trouvant à Pictou, j'ai fait un discours auquel l'hon. monsieur a bien voulu faire allusion. Suivant lui, j'ai déclaré que nous avions imposé sur le charbon un droit qui pèse principalement sur les 1,500,000 habitants de l'Ontario, Mon adversaire nia le droit d'imposer une taxe pesant plus sur une partie du pays que sur l'autre, mais j'ai cité un précédent de l'ex-ministre des Finances qui avait défendu et maintenu une taxe de ce genre. J'ai fait remarquer que l'honorable monsieur avait imposé sur le pétrole,—article qui n'était fourni que par l'Ontario,—un droit de 150 pour cent, que les autres provinces payaient en grande partie. De plus, des droits furent imposés sur les navires des Province Maritimes dont la capacité est de 100,000 tonneaux, qui auraient produit une somme de \$100,000 en vertu du tarif de ce monsieur.

Tandis que la population de 600,000 habitants des provinces maritimes aurait eu à verser \$100,000 au revenu, d'après le tarif de l'honorable monsieur, on ne demandait en vertu de ce remaniement de droits, à celle de l'Ontario qui est de 1,500,000 habitants, qu'une contribution d'un peu plus de \$7,000. Mais cela n'a pas empêché l'honorable monsieur de s'engager plus avant dans la même voie. Il ne voyait aucune objection à l'adoption d'une taxe n'affectant qu'une partie du pays, pourvu qu'elle tombât à la charge des provinces maritimes, disant, de fait, que si de tels droits n'étaient pas payés dans l'Ontario, l'arrangement était parfait. Mais, en vertu de notre poli-

tique, nous avons pourvu à la protection légitime de toutes les industries des différentes provinces, et tandis que les honorables députés de la gauche demandent l'imposition de taxes sur des matières dans lesquelles l'Ontario se trouve plus spécialement intéressé, il existe un autre cas dans lequel, de leur propre aveu, la taxe n'est pas payée par eux, mais par les provinces maritimes ;—elle n'est certainement pas versée par la population de l'Ontario. Maintenant nous maintenons un principe,—je l'ai défendu du jour où j'ai occupé un siège dans ce parlement et je n'ai jamais cessé de le soutenir. Je défie toute personne qui a suivi dans le journal le *Mail* la discussion de cette question qui a employé les trois ou quatre derniers mois,—toute personne, dis-je, qui a pesé sans parti pris et sans passion les arguments publiés dans ce journal, qui a apporté à l'étude de cette question un grand esprit de justice et de droiture,—de tirer d'autre conclusion que celle que la taxe du charbon, tout en étant payée dans l'Ontario, n'est pas versée par la population de cette province. J'irai jusqu'à dire que j'ai des raisons suffisantes pour déclarer que l'imposition d'un droit sur le charbon n'a pas coûté un centin à la population soit de l'Ontario, soit des autres provinces du Canada. C'est là ce que je maintiens, et je saurai démontrer à la chambre, que loin d'augmenter le prix du charbon, dans la province de l'Ontario, le droit n'a fait que le diminuer. Du moment où ce droit a été établi, jusqu'aujourd'hui, j'ai soutenu que les Canadiens avaient à payer sur cet article une imposition plus faible qu'auparavant. Sur ce point je diffère quelque peu d'opinion avec mon honorable ami le ministre des Finances, qui semble supposer que ce droit peut être payé moitié par les Etats-Unis, moitié par l'Ontario. Je suis convaincu que mon honorable ami n'a pas accordé à cette partie de la question une attention aussi sérieuse et aussi soutenue que celle que j'ai cru de mon devoir d'y apporter, car il aurait partagé l'opinion que je n'hésite pas main-

tenant à émettre : c'est que l'imposition du droit n'a rien coûté à la population du pays, mais que c'est le contraire qui s'est produit.

Maintenant, M. l'Orateur, je maintiens en premier lieu que le prix du charbon des Etats-Unis est fixé et gouverné par la concurrence qu'il a à rencontrer. Il n'est pas un membre de cette Chambre qui ne sache, par l'expérience pratique de tous les jours, que le tarif de transport d'un chemin de fer change avec les différentes saisons de l'année, et qu'il est réglé et gouverné par le degré de concurrence qu'il a à rencontrer. Si vous dirigez du fret sur un point où il y a concurrence, si vous le transportez à un port ouvert où vous avez à lutter avec la navigation, vous abaissez le tarif dans le but de vous assurer des affaires que vous perdriez autrement. Si le chemin de fer transporte du fret dans une partie de l'intérieur du pays où cette concurrence n'existe pas, vous pouvez imposer le tarif auquel vous croyez avoir justement droit. Je maintiens donc qu'une étude attentive de cette question, si on l'envisage à la lumière de l'expérience, qui est, comme je l'ai dit auparavant, l'épreuve à laquelle je veux la soumettre, amènera la chambre—je le dis volontiers, pour la droite de cette assemblée, parce que notre conviction est clairement et parfaitement établie, et, à contre-cœur, en parlant des honorables députés qui siègent à la gauche,—à adopter la conclusion à laquelle je suis arrivé. Du moment où le droit fut imposé sur le charbon éntant dans l'Ontario, naquit la concurrence, parce que les Américains se trouvaient menacés de voir leur charbon remplacé par celui de la Nouvelle-Ecosse. L'honorable député de Lambton semblait supposer, l'autre soir, que toute la question consistait à établir si nous avions réussi à déplacer le commerce du charbon. Il n'est aucunement nécessaire au succès de notre politique de déplacer ce commerce.

M. MACKENZIE.—Rien n'est nécessaire.

SIR CHARLES TUTPER.—Si l'honorable mon-

sieur voulait examiner la question un peu plus attentivement, il se convaincrail que, pourvu qu'on stimule la production, pourvu que l'on réussisse à donner du travail aux mineurs et de l'emploi aux douze ou quinze millions de capitaux placés dans les opérations minières de ce pays, il est peu important de savoir où se consomme le charbon, pourvu que la consommation augmente. Je dois dire, à ce sujet, qu'après un examen attentif de la question, il a été prouvé qu'il n'y avait pas de charbon supérieur à celui de la Nouvelle-Ecosse. Lorsque mon honorable ami, le représentant de London, était ministre des travaux publics de la province de l'Ontario, son département a ordonné un analyse sérieuse et approfondie pour établir la valeur comparative des différentes espèces de charbon bitumineux. Le résultat de l'analyse fut que le charbon le moins dispendieux que l'on pouvait employer pour le chauffage des édifices publics, dans la ville de Toronto, était sans contredit celui de la Nouvelle-Ecosse. Il est un fait bien connu, quoique je ne le considère pas comme essentiel à mon argumentation, c'est que, sous l'influence de ce tarif, environ 284,000 tonnes de plus ont été expédiées dans les provinces supérieures. Avant cela, il s'expédiait une quantité considérable de charbon, mais ce résultat, comme je l'ai déjà dit, pouvait s'obtenir sans l'expédier aucunement dans l'Ontario.

Je cite maintenant les rapports du commerce, relatifs à la consommation domestique, qui montrent quelles ont été les importations d'anthracite des Etats-Unis dans les différentes provinces, et son prix moyen par tonne. Qu'établissent ces tableaux? Ils établissent que dans l'Ontario, en 1877, il y a eu une importation de 261,895 tonnes, coûtant \$1,163,944, soit \$3.45 par tonne. C'était avant l'imposition d'aucun droit. En 1878, l'importation a été de 266,434 tonnes, coûtant \$1,102,816, ou \$3.80 par tonne. En 1880, l'importation a été de 335,794 tonnes, coûtant \$1,022,055, soit \$3,04 par tonne. En 1881, l'importation a été de

357,524 tonnes, coûtant \$1,522,375, ou \$4.25 par tonne. De sorte que jusqu'à ce jour, le coût de l'anthracite par tonne, dans la ville de Toronto, n'a jamais atteint le prix auquel se vendait cet article, avant l'imposition d'un sou de droit. Dans Québec, en 1877, on a importé 117,124 tonnes de charbon coûtant \$468,759 ou \$4 par tonne. Il faut remarquer que, bien que Québec se trouve plus éloigné du lieu de la production, il y existait une forte concurrence dont le résultat s'est fait sentir ; ainsi, au lieu de payer le charbon à Québec \$4.45 la tonne, comme à Toronto, on ne le payait que \$4 ; en 1878, \$3.15 ; en 1880 \$2.65, lorsque le droit de cinquante centins fut imposé ; et, en 1881, \$3.77. Dans la Nouvelle-Ecosse, la concurrence était encore plus forte, et la distance plus grande aussi. Les mines de charbon anthracite de la Pensylvanie sont comme on le sait, beaucoup plus éloignées de cette province que des autres, ce qui n'empêchait pas qu'à la Nouvelle-Ecosse, le prix du charbon anthracite fût beaucoup plus bas que dans les provinces de l'Ontario et de Québec, qui sont toutes les deux beaucoup plus rapprochées du centre de production. En 1877, l'importation a été de 11,887 tonnes, coûtant \$44,560 ou \$3.74 par tonne ; en 1878, le coût moyen a été de \$2.93 par tonne ; en 1880, de \$2.58 ; en 1881, de \$3.70. Dans le Nouveau-Brunswick le coût en était de \$4.00 par tonne, comme à Québec, en 1877 ; de \$3.46 en 1878 ; de \$2.81 en 1880, lorsque le droit fut imposé, et de \$3.70 en 1881. Il ressort de cela un fait clairement établi, c'est que du moment que ce tarif fut établi, les commerçants qui expédiaient leur charbon à Toronto ou à Québec, ont placé ces villes dans une catégorie différente de celle qu'elles occupaient auparavant, en ont fait des centres de concurrence, et ont réduit le prix du charbon d'un montant plus fort que celui du droit imposé. Il est impossible pour tout esprit impartial de ne pas convenir que l'imposition d'un droit de 50 centins, non-seulement n'a pas augmenté le prix du charbon,

mais encore en a abaissé le coût pour le consommateur de l'Ontario. Voici le tableau où j'ai puisé mes citations :

Province.	Année.	Tonnes.	Coût total.	Coût par tonne.
Ontario.....	1877	261,895	\$ 1,163,944	\$ 4 45
	1878	266,434	1,022,816	3 85
	1880	335,794	1,022,055	3 04
	1881	357,524	1,522,375	4 25
Québec.....	1877	117,124	468,759	4 00
	1878	105,384	333,836	3 15
	1880	142,239	378,150	2 65
	1881	161,449	608,813	3 77
Nouvelle-Ecosse....	1877	11,877	44,560	3 74
	1878	10,592	31,169	2 93
	1880	12,513	32,467	2 58
	1881	15,969	51,661	3 70
Nouveau-Brunswick	1877	23,223	92,823	4 00
	1878	21,240	73,555	3 46
	1880	24,232	63,095	2 81
	1881	23,243	104,807	3 70

Il est donc évident que le coût du charbon, en 1880, a été moindre qu'en 1878 ; la première année mentionnée est celle qui a suivi l'imposition du droit, et la seconde est celle qui l'a immédiatement précédée. Ainsi donc, voilà un fait établi ; en d'autres termes, il y a eu une baisse sur le prix du charbon facturé aux commerçants canadiens, immédiatement après l'adoption de la politique nationale, de même que le Grand-Tronc élève son tarif quand la navigation du St-Laurent est fermée et l'abaisse quand elle est ouverte, uniquement parce que dans un cas il a à lutter avec la concurrence, et que dans l'autre elle n'existe pas. Le charbon bitumineux a subi la même règle, et les Etats-Unis ont cessé presque complètement d'en envoyer au Canada, l'Ontario excepté, où les prix de facture, d'après les rapports des douanes, accusent une moyenne de \$3.83 par tonne pour 1881

contre \$3.67 pour 1877. Cela démontre que les propriétaires de mines de charbon des Etats-Unis redoutaient moins la concurrence de la Nouvelle-Ecosse, ayant constaté qu'elle ne faisait pas des envois aussi considérables qu'ils le croyaient, et ils ont en conséquence élevé leurs prix. Je crois avoir démontré que le prix du charbon varie aux Etats-Unis selon le degré de concurrence qu'ils ont à rencontrer de la part de la Nouvelle-Ecosse et de l'Angleterre; s'il n'en était pas ainsi, on n'enverrait pas le charbon à Québec à un prix moins élevé, vu que cette ville se trouve à une plus grande distance que Toronto des houillères de la Pensylvanie. A Boston, port de mer des Etats-Unis, le prix du charbon est de \$6.50. A Chicago, qui se trouve dans l'intérieur, de \$8.50. Comment les honorables députés de la gauche expliquent-ils ce fait? Le prix du transport, pour Boston et Chicago, est le même. J'ai entre les mains une revue périodique publiée à New-York, le *Coal*, et si les honorables députés veulent vérifier le fait que j'avance, ils verront que le tarif de transport à Boston et à Chicago est le même,—\$2 dans chaque cas,—cependant le charbon coûte \$6.50 dans la première ville et \$8.50 dans la seconde, ce qui prouve que les marchands de charbon fixent leurs prix suivant le degré de concurrence qu'ils ont à rencontrer. A Chicago, la concurrence du charbon anglais et de celui de la Nouvelle-Ecosse n'existe pas, par conséquent le prix est aussi élevé que les marchands peuvent le fixer; ce qui prouve, comme je l'ai dit, que la question de concurrence ou d'absence de concurrence affecte le prix du charbon. Les renseignements que j'ai donnés relativement au tarif du fret pour Boston me sont fournis par la revue commerciale du *Herald* de Boston, et par une publication périodique de New-York, le *Coal*, portant la date du 25 janvier. L'exportation à Boston du charbon de la Nouvelle-Ecosse et de l'Angleterre a été, en 1880, de 54,781 tonnes. En 1881, elle a été un peu plus forte, et durant cette année, la plus grande partie du

charbon importé venait de la Nouvelle-Ecosse, car les propriétaires des mines du Cap Breton l'avaient introduit sur le marché à \$3.50 la tonne. Chicago n'a reçu de charbon que des houillères de la Pensylvanie. Cela établi, je pense que la Chambre en arrivera facilement à la conclusion que les différents ports du Canada, et de l'Ontario en particulier, ont été, par la raison du droit imposé, rayés par les propriétaires des mines de la Pensylvanie, de la liste des endroits où il n'existait pas de concurrence, pour être placés au nombre des villes où il y avait à lutter contre la compétition. La preuve de cela repose dans le fait qu'à Boston, en 1881, le prix du gros pour les commerçants de charbon était de \$4.20 la tonne, et que dans la même année, à Toronto, le même charbon coûtait également \$4.20. J'ai puisé mes renseignements à ce sujet dans l'article commercial du *Herald* de Boston, sur le prix du charbon à Boston et à Toronto, les rapports des douanes, et le tableau suivant qui donne le montant total des importations de charbon dans l'Ontario et le prix de l'anthracite, comparé à celui de Philadelphie, ville où la concurrence n'existe pas :

Année.	Quantité.	Prix du marché.	Prix de la tonne.	Prix de gros de Philadelphie.	Philadelphie plus que dans l'Ontario.	Philadelphie moins que dans l'Ontario.
	Tons.	\$	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1877.....	420,010	1,793,407	4 27	2 59		1 68
1878.....	406,971	1,476,622	3 62	3 22		1 00
1878 jusqu'au 15 mars.....	322,528	1,252,703	3 88	2 89		99 100
1879 après le 15 mars.....	93,895	245,255	2 71	2 37½		
1880.....	516,729	1,509,960	2 92	4 53	1 61	
1881.....	344,833	1,499,143	4 34	4 90	56 100	

Ce tableau établit premièrement : qu'avant le 15 mars 1879, le marchand de Philadelphie achetait son charbon à meilleur marché que l'acheteur de l'Ontario ; deuxièmement, qu'après l'imposition du droit, le prix moyen des commerçants de charbon de l'Ontario était moins élevé que celui des commerçants de Philadelphie en 1880, de \$1.61 et en 1881 de 50 centins. Si nous comparons Toronto à Philadelphie, nous constatons que les commerçants de charbon de Toronto ont eu leur approvisionnement dans le cours de l'année 1881, à \$4.20 par tonne, et ceux de Philadelphie à \$4.90, soit 70 centins de moins qu'à Philadelphie. Une autre preuve repose dans le fait que le charbon s'est vendu à Ogdensburg, dans l'hiver de 1880-81, à \$5.90, tandis qu'à Prescott le prix de détail était de \$6 par tonne ; le prix du fret jusqu'à Prescott, les droits de quaiage et le déchargement s'élèvent à 68 centins. Si le droit était ajouté au prix du charbon, il aurait dû se vendre \$5.90, plus 68 centins, plus 50 centins, soit en tout \$7.08. A Oswégo, le charbon s'est vendu dans le cours de cette année à \$5.75 ; fret de Oswégo à Belleville, 40 centins ; droits de quaiage et déchargement, 28 centins ; si le droit était ajouté au prix, 50 centins, le charbon devrait se vendre \$6.93, tandis qu'à Belleville le prix est de \$6.50, ce qui montre que l'effet de la taxe a été de diminuer et non d'augmenter le prix du charbon. A Buffalo, le charbon se vend, cet hiver, \$5.70 ; le fret pour Toronto est de \$1, le voiturage de 30 centins, soit \$7. Dans ce cas, le fret est donné d'après le tarif des compagnies des chemins de fer, qui est de \$1 du Pont à Toronto, pour toutes les quantités ne dépassant pas 10.000 tonnes. En été le tarif est plus bas. M. Nairn, commerçant de charbon de Toronto, établit le tarif du fret en été à 70 centins. Le prix du charbon était alors à Toronto de \$6.50.

Dans le cours du présent mois, le prix du charbon à Toronto a été annoncé à \$6.50 par M. P. Burns, commerçant influent de cette ville. A ce prix, avec le tarif du fret d'hiver, le consommateur paie le

charbon à 50 centins meilleur marché qu'à Buffalo. A Chicago, le charbon se détaille à \$8.00 ou \$8.50, soit une moyenne de \$8.25. Le fret sur le chemin de fer, à partir de Buffalo, est de \$2.00 ; la différence du fret en faveur de Toronto est de 70 centins. Si Toronto payait autant que Chicago, il aurait à donner \$8.25 moins 70 centins, ou \$7.55 ; si le droit est ajouté au prix que le consommateur a à payer, Toronto, pour avoir son charbon au même prix proportionnel que Chicago, aurait à payer \$7.55, et 50 centins de droits, soit \$8.05. Cette ville paie actuellement de \$6.50 à \$7. A Détroit le charbon se vend \$6.25 au détail ; le fret à partir de Buffalo est de 50 centins. Le prix à Toronto est de \$6.50 avec le fret, \$1 ; il devrait être de \$6.70 pour être proportionnellement aussi élevé qu'à Détroit. Comme preuve plus ample que le droit n'est pas payé par la population de l'Ontario, on peut consulter le tableau suivant qui donne les prix du détail à Toronto, aux différentes dates mentionnées :

	Charbon dur.	Charbon mou.
Oct. 24, 1872.....	\$7.00.....	\$8.00
" 23, 1873.....	7.50.....	7.00
" 22, 1874.....	7.75.....	7.00
" 30, 1875.....	7.00.....	5.75
" 25, 1881.....	6.50.....	5.50

En 1881 avec le droit de 50 centins, le prix du charbon dur à Toronto était de \$6.50, et du charbon mou de \$5.50 ; c'est le prix le plus bas, d'après ce tableau, auquel il s'est vendu depuis 1872.

M. MACKENZIE.—Quel était le prix en 1880 ?

Sir CHARLES TUPPER.—Ce tableau ne le donne pas.

M. MACKENZIE.—Alors ce n'est pas un tableau fort complet.

Sir CHARLES TUPPER.—J'ai compilé les chiffres

de ce tableau d'après les prix donnés par le *Globe* de Toronto. Ce tableau montre qu'il n'y a pas eu une année, entre 1872 et 1875, alors qu'il n'y avait pas de droit sur le charbon, où ce combustible se soit vendu à aussi bon marché qu'en 1881, alors que ce droit était en pleine vigueur ; de sorte que l'honorable Monsieur devra travailler longtemps à ce tableau avant de pouvoir détruire l'argument concluant que j'en ai tiré,—c'est-à-dire que l'imposition d'un droit sur le charbon a été avantageuse au consommateur de l'Ontario, quant au prix. Le *Ledger*, de Philadelphie, de décembre dit :

“ Les compagnies n'ont pu faire face à toutes les demandes de charbon. C'est vraiment une juste cause d'appréhension pour l'avenir, si l'inconvénient du manque d'eau et autres continuent à limiter la production.”

Cela s'appliquait à la sécheresse de la dernière saison ; cependant l'approvisionnement de charbon de Toronto était à meilleur marché que dans les années d'abondante production.

Il y a un autre tableau sur lequel je desire appeler l'attention des honorables députés ; il montre l'effet que la politique nationale a produit sur cette grande et importante industrie. C'est un état comparatif des ventes de charbon, du travail, etc., dans la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1873, la dernière année du gouvernement Macdonald ; 1878, la dernière année de l'administration MacKenzie ; et de 1879 à 1881, trois années sous le règne de la politique nationale. Il montre la diminution sous le gouvernement MacKenzie et l'augmentation sous l'influence de la politique nationale :

	1873	1878	Diminution en 1878.	1881	Augmen- tation en 1881 sur 1878.
Vente de charbon des mines de la Nouvelle-Ecosse	881,106	693,511	187,595	1,034,800	341,289
Nombre d'ouvriers employés	4,362	3,135	1,227	3,300	465
Nombre de jours de travail	895,153	663,850	331,303	817,595	183,705
Tonnes de charbon expédiées de la Nouvelle-Ecosse à Montréal et à Québec...	187,959	83,710	103,349	268,628	184,918
Importations totales de charbon à Québec et à Montréal	415,380	328,074	87,376	529,091	201,017
Expéditions de charbon du Cap Breton à Québec et à Montréal	80,213	28,108	52,105	146,122	118,014
Nombre total de tonnes expédiées du port de Sydney.....	253,396	128,061	125,335	258,961	130,900
Tonnage des navires arrivés dans le port de Sydney.....	222,999	215,061	7,938	406,082	191,021

Je donne aux honorables représentants de la gauche ces faits et ces chiffres, qui établissent au-delà du doute, que la province de l'Ontario, loin d'avoir souffert de l'imposition d'un droit sur le charbon, n'a fait qu'en bénéficier.

M. ANGLIN.—Par les provinces d'en haut, je présume que l'honorable ministre entend Québec et Ontario.

SIR CHARLES TUPPER.—J'entends Québec et l'Ontario. A Cobourg, où j'ai eu le plaisir de discuter cette importante question, il n'y a pas longtemps, devant le peuple, sinon en présence de l'honorable chef de l'opposition, j'ai eu à réfuter un argument très remarquable qu'il donnait en faveur de la réduction du droit sur le charbon. Et quel était cet argument ? Je dois dire à

ce sujet, que l'ex-ministre des Finances nous a présenté l'autre soir la même raison. Il disait que l'on faisait une injustice criante aux compagnies de chemins de fer. Ce n'était pas alors au nom du pauvre qu'il se plaignait, — parce que je dois dire que ces infortunés grelottant de froid, avec lesquels l'honorable monsieur est si familier, ne nous sont pas connus. Je dois dire à l'honorable député que le temps n'est pas si loin de nous où il y avait des pauvres malheureux sans travail, privés des jouissances de la vie. Mais je suis heureux de constater que, grâce à la politique en vigueur dans ce pays, tout a changé de face. Où régnaient le froid et la misère, on trouve aujourd'hui l'aisance et le bonheur. Mais je dis que le charbon n'est pas le combustible du pauvre au Canada. Je dis que les neuf-dixièmes de la population pauvre du Canada se chauffent avec du bois, et que le prix du charbon n'affecte en rien la question.

M. MACKENZIE.—L'honorable ministre veut-il parler de Toronto, où il se fait une grande consommation de charbon ?

Sir CHARLES TUPPER.—Je parle du Canada en général. Il existe d'autres localités que Toronto dans le pays, bien que l'honorable monsieur y ait fixé sa résidence.

M. MACKENZIE.—L'honorable ministre sait que dans les districts ruraux, le peuple n'est pas dans la nécessité de se procurer du charbon et n'a pas le moyen de le faire ; mais dans les endroits où le charbon se consomme, il est employé par le riche comme par le pauvre.

Sir CHARLES TUPPER.—Je pensais avoir fait comprendre clairement à l'honorable monsieur que c'était une question qui n'avait aucune espèce d'importance pour eux, parce que j'ai démontré qu'à Toronto le pauvre avait son charbon, grâce à la politique natio-

nale à meilleur marché qu'auparavant. Mais je dis qu'au Canada en général, le bois est le combustible du pauvre, par conséquent les honorables députés ont tort de compter le prix du charbon au nombre de ses misères.

J'ai démontré qu'il n'y avait pas de privations, mais au contraire un bénéfice pour le pauvre. Les honorables députés se sont vivement alarmés pour deux classes, et quelles sont-elles ? Il y a les chemins de fer et les industriels. Je pensais que ces manufacturiers étaient des aristocrates bouffis d'orgueil et que nous ne pouvions trop leur arracher. Mais il semble qu'à mesure qu'approche le jour où ils seront placés dans la balance, ces honorables députés deviennent très tendres à l'égard des manufacturiers, et ils veulent que le charbon soit placé sur la liste des articles en franchise, afin d'augmenter leurs énormes profits. Supposons que le fabricant ait à payer 50 centins de plus par tonne de charbon, il est capable de le faire, parce que nous lui assurons une augmentation de production. Nous avons encouragé et protégé son industrie contre les assauts du pays voisin qui l'affaiblissaient autrefois ; il peut donc payer une taxe additionnelle de 50 centins sans s'en apercevoir.

Mais parlons maintenant des chemins de fer. Les chemins de fer ont-ils quelque raison de se plaindre ? Comment se fait-il que l'honorable ex-ministre des Finances ait pu trouver un argument au sujet des chemins de fer ? En citant le discours de Sir Henry Tyler ? Non ; mais en citant à contre-sens le discours de Sir Henry Tyler. L'honorable député a placé dans la bouche de Sir Henry Tyler des paroles qu'il n'a jamais prononcées. Je le défie sur ce point. Je dis plus. Je dis que l'honorable monsieur qui entretient une si faible estime de la nature humaine, comme son discours de l'autre soir nous a portés à le croire, devrait éviter de placer dans la bouche d'un homme des paroles qu'il n'a jamais dites, car il s'expose à l'accusation d'avoir commis une erreur volontaire. Je dis donc que s'il ne savait pas cela, il aurait dû le savoir, et voici pourquoi. Cette

question a donné lieu à une discussion publique. Le journal le *Globe* avait falsifié le compte-rendu du discours de Sir Henry Tyler. Le correspondant du *Globe* à Londres, ou des personnes attachées au bureau de ce journal à Toronto avaient falsifié le discours de Sir Henry Tyler et lui avaient prêté des paroles qu'il n'avait jamais dites. Cela donna lieu à une discussion et le *Globe* fut mis au défi de produire le discours de Sir Henry Tyler, ce qui prouve la déclaration que j'ai faite, c'est-à-dire que le correspondant de Londres ou des personnes attachées au bureau de Toronto étaient si vivement poussées au pied du mur, pour maintenir leur position insoutenable, qu'ils ont dû faire ce que l'honorable ex-ministre des finances n'aurait pas dû faire, lui, alors que cette question a fait le sujet d'une discussion publique— c'est-à-dire prêter à Sir Henry Tyler des paroles qu'il n'avait jamais prononcées.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Produisez le discours.

Sir CHARLES TUPPER. Je l'ai ici, et l'honorable député pourra se convaincre que non seulement il ne dit pas ce qui est rapporté, mais encore qu'il établit tout le contraire. Sir Henry Tyler, bien entendu, comme tous les hommes de sa position, était anxieux de montrer pour quelle raison il n'y avait pas une balance nette plus élevée en faveur du chemin de fer, et il n'aurait été que trop heureux s'il avait pu démontrer que l'imposition du droit de 50 centins par tonne de charbon l'avait forcé de prendre ces 50 centins sur les bénéfices du chemin de fer, afin d'établir ainsi la balance ; mais il ne s'est pas hasardé à dire cela, il ne pouvait pas le faire, parce que je sais que le Grand-Tronc a acheté son charbon à meilleur marché que la compagnie ne le faisait auparavant, et par conséquent Sir Henry Taylor ne pouvait faire une semblable déclaration. Il a dit :—

“ Il nous donne toutes les raisons pour le surcroît des dépenses

pour le semestre courant, que vous trouverez page 12.—Augmentation de la consommation du combustible causée par le froid beaucoup plus intense de l'hiver dernier ; 2o. élévation du prix du combustible, des salaires et des matériaux ; 3o. dépense pour le trafic supplémentaire qui nécessite une consommation plus considérable de combustible, et ainsi de suite. Quant au combustible, j'aimerais à vous dire ce que nous faisons à cet égard. Nous économisons graduellement en employant plus de charbon et moins de bois."

On a fait dire à Sir Henry Tyler que sa compagnie souffrait, que le Grand Tronc et toutes les compagnies de chemins de fer se plaignaient de l'imposition du droit sur le charbon. Il dit aux actionnaires que, bien qu'il n'ait pas à produire une balance aussi forte qu'il le désirait, il l'augmentait, parce que la compagnie brûlait plus de charbon et moins de bois. Il dit :

"Dans le semestre se terminant en juin 1880, nous avons employé 60,000 cordes de bois, et dans le semestre finissant en juin 1881 seulement 48,000 cordes. Par contre, nous avons employé dans le semestre se terminant en juin 1880, 109,000 tonnes de charbon, de sorte que nous avons diminué de 12,000 cordes la consommation du bois, et augmenté de 34,000 tonnes celle du charbon. Comme le bois devient tous les jours plus rare, et qu'il est de plus en plus facile de se procurer du charbon, nous espérons réaliser ainsi plus d'économie dans les dépenses de notre trafic."

L'honorable ex-ministre des Finances prête à Sir Henry Tayler des paroles qu'il n'a jamais prononcées.

M. MACKENZIE.—Est-ce tout ?

Sir CHARLES TUPPER.—N'est-ce pas assez pour démontrer que Sir Henry Tyler n'a jamais prononcé les paroles qu'on lui prête ? N'est-ce pas assez pour démontrer que les déclarations de l'ex-ministre des Finances, reproduites par le *Hansard*, sont mal fondées, de même que les paroles qu'il prête à Sir Henry Tyler ? N'est-ce pas assez que Sir Henry Tyler, au lieu de dire que sa compagnie souffrait de l'augmentation que le charbon avait subie, dans une proportion égale à celle du montant du droit imposé, comme le prétendait l'honorable ex-ministre des Finances, ait déclaré qu'elle réalisait une économie en employant plus de charbon

et en abandonnant l'usage du bois ? Si l'honorable député de Lambton pense que ce n'est pas assez, je crains qu'il ne soit difficile de le convaincre.

M. MACKENZIE.—L'honorable monsieur sait aussi bien que moi que cela ne suffit pas.

Sir CHARLES TUPPER.—Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'attirer plus longtemps l'attention de la chambre sur la question du charbon. Je crois avoir détruit, une fois pour toutes, la prétention que le consommateur, dans aucune partie du Canada, doit payer un prix plus élevé pour son charbon par suite de l'imposition du droit. J'ai démontré que la pauvreté et la souffrance qui existaient auparavant, ont disparu pour faire place à l'aisance et à la prospérité. J'ai démontré aux honorables députés que la grande industrie du charbon, qui était languissante et mourante, et qui menaçait de succomber, s'est relevée. Sous l'ancienne politique, l'Ontario se serait trouvé privé de protection ; il n'y aurait pas eu de mines de charbon canadiennes mises en requi-sition, mais tout a changé, et maintenant nous voyons non-seulement les industries naître de tous les côtés, mais en même temps nous pouvons établir clairement que ce résultat a été obtenu sans que les manufacturiers, les chemins de fer ou les particuliers aient eu à payer un seul centin de plus. Mais supposons que cette taxe ait coûté quelque chose aux chemins de fer. Qu'avons-nous fait pour les chemins de fer, grâce à notre politique ? L'honorable député sait-il combien ces chemins de fer ont progressé sous la politique nationale qui lui cause tant d'inquiétude, ainsi qu'à l'honorable chef de l'opposition ;—ces grandes corporations ne peuvent être représentées comme étant aussi pauvres ? L'honorable député n'a qu'à consulter les rapports et il verra que, de même que toutes les statistiques se rapportant à la politique nationale, ils ont un caractère frappant d'intérêt. Ces statistiques établissent au delà de tout doute, les progrès intéressants, la prospérité et l'avancement de ce

pays. On ne peut employer un baromètre indiquant d'une façon plus précise la richesse publique, que celui des recettes des chemins de fer du pays. Les chemins de fer sillonnent le Canada dans tous les sens et les recettes augmentent en raison directe de la prospérité du pays et diminuent proportionnellement à la souffrance du commerce. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention des honorables représentants de la gauche sur ce qu'établissent les rapports des chemins de fer, et ils verront qu'il n'y a pas raison de s'apitoyer sur le sort des compagnies de chemins de fer, lors même qu'elles auraient ce droit à payer. Le tableau suivant donne un état comparatif du transport du fret par tonne et des recettes :

	1876-77	1877-78	1878-79	1879-80	1880-81
Nombre de tonnes de fret transporté	6,859,796	7,883,472	8,348,810	9,938,858	12,102,245
	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes provenant des voyageurs	6,456,493	6,386,325	6,459,598	7,076,340	8,198,274
Recettes provenant du fret	11,331,264	13,129,191	12,509,091	15,596,935	18,616,517
Recettes provenant du transport des malles et messageries	744,741	795,797	789,926	851,288	942,671
Recettes provenant des autres sources	217,554	208,764	166,448	102,076	150,257
	18,742,052	20,520,077	19,925,066	23,536,639	27,907,719

Ainsi nous avons un total de \$18,742,052 en 1876-77, contre \$19,925,066 en 1878-79 ; et lorsque la politique de l'honorable ministre a été changée, les recettes des chemins de fer dans le pays ont été de \$27,907,719, soit une augmentation en 1880-81 sur l'année dans laquelle l'honorable ministre a reçu l'autorisation de se retirer des affaires publiques, d'au moins

\$8,082,453. De sorte que, si les chemins de fer ont à payer quelques sous de droits par tonne sur le charbon, ils peuvent parfaitement le faire, si l'on considère la position dans laquelle ils se trouvent placés aujourd'hui, grâce à la politique nationale, comparée à celle qu'ils occupaient auparavant.

L'honorable député me permettra peut-être de reporter son attention à l'époque où il a fait son premier exposé financier. Quelles perspectives nous a-t-il alors fait entrevoir au sujet du chemin de fer Intercolonial ? Il a donné à entendre à la chambre qu'elle pouvait s'attendre à un déficit de \$1,250,000 dans l'exploitation de cette voie ferrée. Eh ! bien, pendant l'année où son parti abandonna la direction des affaires publiques, le déficit s'éleva à près de \$750,000. et, si l'honorable député fût resté assez longtemps au pouvoir, je crois qu'il aurait pu prouver qu'il était un vrai prophète en portant le déficit au chiffre de \$1,250,00 qu'il avait annoncé. Nous sommes néanmoins en état d'annoncer aujourd'hui que nous avons augmenté de 42 pour cent le transport du fret, et, au lieu de nous trouver en présence d'un déficit de \$750,000 comme en 1878-79, lorsque la politique suivie par l'honorable député a été changée, nous avons eu une balance, peu considérable il est vrai, mais qui n'en est pas moins une balance, en faveur de l'administration du chemin. L'honorable député dira peut-être que nous avons augmenté le fret de 42 pour cent. Cela est vrai, mais quel résultat cela aurait-il eu s'il était resté au pouvoir ? Si le transport d'une tonne de fret eût coûté aussi cher que lorsqu'il était au pouvoir, les déficits auraient augmenté énormément, et l'honorable député aurait pu démontrer triomphalement avec quelle exactitude il avait fait ses estimations, lorsqu'il avait annoncé que le déficit atteindrait \$1,250,000. De quelque côté que vous tournez les yeux, que voyez-vous ? Vous voyez, comme l'indique le baromètre des chemins de fer, une énorme augmentation de trafic, de progrès, de prospérité et de confort succédant à la

pauvreté et à la retrogression. Voilà ce que l'on constate dans tout le pays.

Mon honorable ami le ministre des Finances a eu la grande satisfaction, l'autre soir, de faire de l'état du Canada une peinture bien propre à remplir d'un juste orgueil le cœur de tout Canadien qui aime son pays. Ce tableau n'a cependant pas semblé tout-à-fait produire cet effet sur quelques députés qui ne sont pas à cent milles d'ici. On aurait dit que l'honorable ministre révélait une des calamités les plus désastreuses qui pût fondre sur le pays, à en juger par la figure allongée de l'ex-ministre des Finances. Personne n'a peut-être jamais souffert plus que lui, en entendant l'honorable ministre des Finances mettre en grand relief, sans toutefois y faire aucune allusion, les résultats heureux de sa politique en opposition à l'insuccès de la politique de l'ex-ministre des Finances. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, lorsque nous avons adopté notre politique, lorsque la question a été débattue et qu'il s'est agi sérieusement de savoir si nous devrions recourir à la taxe directe ou adopter une politique nationale qui eût pour but de protéger l'industrie canadienne sur le sol canadien . . . L'honorable ex-ministre des finances sourit quand je parle de taxe directe. Oublie-t-il qu'il a lui-même admis ici qu'il était au bout de sa chaîne, que toutes ses ressources étaient épuisées, qu'il ne connaissait d'autre moyen d'imposer le peuple appauvri de ce pays que la taxe directe ?

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. —Non ; je n'ai pas dit cela.

Sir CHARLES TUPPER. L'hon. député oublie que, lorsqu'un grand nombre de personnes du Bas-Canada demandaient avec instance l'adoption d'une politique qui favorisât la culture du tabac canadien, il a répondu à cette demande non en disant qu'elle n'était pas juste, mais en déclarant que cette politique ferait perdre au

revenu \$500,000, et qu'il ne voyait pas d'autre moyen de remplacer cette somme que la taxe directe.

Il a fait allusion l'autre soir aux mémoires. Il n'y a rien qu'il ait autant raison de craindre que la mémoire des membres de cette chambre. Ses exposés financiers ont été jetés au rebut, ils y moisirent parce que personne ne tient à faire une lecture aussi peu profitable et aussi malsaine. S'il pouvait seulement effacer le souvenir de ces discours et faire oublier les positions qu'il a prises lorsqu'il essayait faiblement de manier ce qu'il était incapable de conduire—les intérêts financiers de ce pays—ce serait en vérité heureux pour lui. Nous pouvons parfaitement nous rappeler que, lorsque cet honorable Monsieur a présenté son tarif en 1874 et imposé \$3,000,000 de taxes additionnelles, et qu'il est revenu deux ans plus tard avec un autre déficit et a demandé l'imposition de \$500,000 de nouvelles taxes, il nous a dit qu'il avait atteint la limite de la taxe indirecte, et que s'il trouvait un moyen facile de percevoir une taxe sur les revenus, il serait disposé à l'adopter. Je dis que, lorsque l'honorable chef du gouvernement est venu à la rescousse, lorsque le peuple lui-même est venu à la rescousse et a sauvé le pays des mains incompetentes de l'ex-ministre des Finances et de ses collègues, la taxe directe était à notre seuil; et si nous n'avons pas à la subir aujourd'hui, c'est parce que ces honorables Messieurs ont perdu la position pour laquelle ils avaient montré leur inaptitude absolue. Mais qu'ont-ils dit lorsque notre politique a été adoptée, lorsque nous les avons forcés d'admettre que nous avions franchement et fidèlement tenu les promesses au moyen desquelles nous avons été élus, que nous avons rempli courageusement les engagements que nous avions contractés vis-à-vis du peuple? L'honorable député suppose-t-il que la mémoire des membres de cette chambre leur a permis d'oublier que, suivant lui, cette politique ne devait pas réussir comme tarif de revenu?

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—C'est ce qui est arrivé.

Sir CHARLES TUPPER.— L'honorable député oublie-t-il avoir prétendu dans cette chambre que la souffrance du commerce augmenterait d'intensité au lieu de diminuer ? Oublie-t-il que, durant six longs mois, lui et ses partisans, dans cette chambre et ailleurs, ainsi que le *Globe*, se sont efforcés de démontrer que la crise augmentait, et que le pays était irrémédiablement ruiné ; et ce n'est qu'après que de toutes parts la preuve du progrès et de la prospérité du pays fût devenue si évidente qu'il n'était plus possible de la nier, que les honorables députés ont rengainé leurs prophéties, et essayé de découvrir en dehors de la politique nationale quelque cause à laquelle ils pussent attribuer notre grand progrès ? Mais, M. l'Orateur, cette porte ne leur est pas ouverte ; ils l'ont fermée eux-mêmes. Ici même, dans cette chambre, lorsqu'ils discutaient cette grande question de la politique fiscale du Canada, ils ont déclaré que l'adoption de la politique de mon honorable ami le ministre des Finances ne réussirait pas à accroître le revenu, parce que les articles importés dans ce pays se trouveraient tellement taxés que personne ne pourrait rien importer. Nous avons essayé, dans la mesure de nos faibles forces, de les convaincre qu'ils étaient dans l'erreur. Nous avons tâché de leur démontrer que si nous protégeons les intérêts du Canada comme ils devraient l'être, le peuple pourrait acheter davantage, et que les importations augmenteraient dans la même proportion.

Les honorables députés formulaient d'autres objections. Qu'étaient-elles ? Ils disaient : " Le crédit du pays est ruiné ; votre politique porte aux intérêts impériaux un tel coup que le marché monétaire du monde vous sera fermé, et que la diminution des revenus vous empêchera davantage de payer la dette publique." C'étaient là les raisons de l'honorable Monsieur. Où en sommes-

nous aujourd'hui ? Lorsque le ministre des Finances a été en mesure de nous dire de combien le revenu avait augmenté et quel degré inouï de prospérité il avait atteint, le député de Huron Centre a-t-il essayé de prouver que le crédit du pays avait souffert ? Mais, M. l'Orateur, permettez-moi d'attirer pendant quelques instants l'attention de l'honorable Monsieur sur des chiffres que j'ai sous la main. S'il a quelques doutes sur le crédit du pays, ces chiffres les dissiperont immédiatement et pour toujours. Que fit-il lorsqu'il fut autorisé à négocier les obligations du Canada sur les marchés monétaires du monde—avant même d'avoir besoin d'argent ? Il se précipita sur le marché monétaire, et, par un procédé dont nous parlerons peut-être plus longuement bientôt, il y plaça les valeurs canadiennes ;—comme mon honorable ami le ministre des finances, les lança sur le marché public, où la concurrence était libre afin que le Canada pût obtenir leur équivalent ? Non ; il en fixa le prix, l'intérêt, l'échéance ; et il fixa le prix beaucoup audessous de celui auquel ces effets se vendaient en Angleterre, à cette époque, sur le marché public ; et avec quel résultat ? Le résultat a été tel qu'il devra fermer pour toujours la bouche de l'honorable député sur la question du crédit du pays. Quels sont les heureux possesseurs des quatre millions sterling d'obligations que l'honorable Monsieur est allé chercher de l'autre côté de l'Atlantique en 1874, et qu'il a distribués parmi ses amis.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Quels amis ?

Sir CHARLES TUPPER.—C'est plus que je ne puis dire. L'honorable député nous a refusé ces renseignements. S'il ne peut être convaincu par aucune espèce de preuve, il ne saurait nier le fait que ceux à qui il a donné ces valeurs ont aujourd'hui £600,000 sterling de plus qu'ils n'avaient avant de faire sa connaissance ; que ceux à qui il a donné pour £4,000,-

ooo d'effets publics sont aujourd'hui les heureux possesseurs de \$2,920,000 de plus qu'ils ne lui ont payé pour nos valeurs. Je ne m'étonne pas que l'ex-ministre des finances soit très mal à l'aise, mais ce n'est pas tout. Que fit-il en 1876 ? Il retourna sur le marché anglais, lorsqu'il n'avait pas besoin d'argent, et vendit ses obligations à un escompte ruineux—4 ou 5 pour cent au-dessous de ce qu'elles rapportaient sur le marché. Les heureux possesseurs de ces obligations qui s'élevaient à la somme de £2,500,000 sterling, ont aujourd'hui \$1,825,000 de plus qu'ils n'avaient lorsqu'ils ont acheté ces obligations au prix fixé par l'ex-ministre des finances. Ceci, je crois, dissipera pour toujours tous les doutes qu'on pourrait entretenir sur le crédit du Canada.

Je ne dis pas que notre position financière actuelle soit due entièrement à mon honorable ami, le ministre des finances ; je fais mes réserves là-dessus. Je ne dis pas qu'elle soit exclusivement le résultat de la politique nationale, parce que, si, à cette époque, nos valeurs avaient eu toutes les chances voulues sur les marchés monétaires du monde, elles n'auraient pas été vendues à ce prix ruineux, quelque satisfaisante qu'ait pu être l'affaire pour ceux avec qui l'ex-ministre des finances a négocié. Mais, M. le président, qu'est-ce que mon honorable ami le Ministre des Finances a été en état de nous montrer ? Il a pu, au lieu de se trouver dans la malheureuse position de son prédécesseur, qui avait accumulé \$7,500,000 de déficit en trois ans.....

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Ecoutez !
Ecoutez !!

Sir CHARLES TUPPER.—Je le répète, M. le président, je dis que si ces honorables ministres n'avaient pas été renvoyés du pouvoir par la grande majorité des électeurs indépendants de ce pays ; si l'on n'avait pas enlevé à l'ex-ministre des finances les moyens de con-

tinuer cette politique déraisonnable et absurde, il se serait trouvé, le 1er juillet 1879, en présence d'un déficit de \$7,500,000, accumulé en trois années. Dans quelle position se trouve l'honorable Ministre des Finances ? Il a la gloire de pouvoir non-seulement constater un progrès remarquable dans la prospérité, le bien-être, le confort et tout ce qu'un pays peut désirer, mais il peut aussi constater, sous l'opération de ce tarif, un surplus de \$4,139,000 en 1881 ; un autre surplus de \$4,450,000 en 1882, et il a les meilleures raisons de prédire un surplus de \$3,000,000 pour l'exercice de 1883, tout en dégrévant l'impôt de \$1,300,000 ; il peut donner au pays la meilleure preuve d'habileté que puisse ambitionner un ministre des finances ; au lieu d'un déficit de \$7,300,000 accumulé en trois ans, il aura un surplus de \$11,500,000.

Mais, M. l'Orateur, ces honorables députés n'aiment pas les surplus. Depuis quand ont-ils découvert qu'un surplus était chose si déplorable ? Eux qui n'ont jamais cessé de vanter la position financière de la grande république voisine, prétendent-ils maintenant qu'il est mal d'avoir un surplus, que c'est une mauvaise politique de réduire la dette d'un pays par centaines de millions ? — l'avant-dernière année la dette des Etats-Unis a été diminuée de \$250,000,000. Cependant, ces messieurs affectent de croire qu'un surplus est une très-mauvaise chose. Eh ! M. l'Orateur, ils ont pris le meilleur moyen de convaincre le pays de leur sincérité, ils regardaient un surplus comme la plus grande calamité qui pût fondre sur un pays, et ils ont réussi à montrer l'opposé d'un surplus, à un tel degré que les plus exigeants ont dû être satisfaits. Mais que nous annonce de plus, mon honorable ami ? Il nous annonce qu'en dépit des dépenses considérables du service public, le paiement des intérêts a diminué de \$90,000 dans le cours de l'année, soit une diminution absolue de \$25,000 dans le service régulier de l'intérêt. L'honorable chef de l'opposition a manifesté beaucoup d'in-

quiétude au sujet de la dette du Canada. Eh bien ! il peut remercier Dieu et ne pas désespérer tant que la direction des finances du pays sera entre les mains du ministre actuel des finances, parce que ce dernier a démontré que nous pouvons continuer l'exécution des travaux publics sans augmenter la dette publique ou le fardeau de l'intérêt. Les honorables membres de la gauche se sont beaucoup fatigués, ils ont parcouru le pays en faisant entendre leurs gémissements sur l'énorme augmentation de la dette du pays ; mais nous avons pu administrer les affaires publiques en réduisant les dépenses de 23 centins par tête, si on les compare à celles de nos prédécesseurs.

Mais M. l'Orateur, je dis que l'ex-ministre des finances a complètement échoué dans ses efforts pour traiter cette question. Il est vrai qu'il a parlé trois heures, et il a parlé, j'allais dire à des oreilles très mal disposées, mais je ne le dirai pas, vu qu'il n'y avait pas beaucoup d'oreilles ici pour l'écouter. La plupart brillaient par leur absence, et je n'en ai été nullement surpris. Après l'avoir écouté pendant une longue demi-heure, et avoir constaté qu'il brodait toujours sur une vieille histoire qu'il semble avoir apprise par cœur, et qu'il ne peut évidemment chasser de sa mémoire, cela m'a rappelé un mot spirituel de Lawrence O'Connor Doyle, dans la législation de la Nouvelle Ecosse. Il y avait un débat animé sur le poisson salé. Ce débat qui tournait à l'acrimonie s'adoucit tout-à-coup, et se continuait sur un ton modéré, lorsque Larry Doyle s'écria : "Nous ferions mieux de revenir à la question, car la saumure est épuisée, et il ne reste plus que des langues et des sons." Or, pendant la première heure qu'a duré le discours de l'ex-ministre des finances, nous avons goûté les épices, mais quand elles ont été épuisées, il ne nous est resté que des langues et des sons, et je suis sûr que la chambre s'est sentie soulagée lorsque l'orateur s'est assis.

L'honorable ministre des finances ne s'est pas borné à faire ce que j'ai raconté ; mais il est en état d'annon-

cer une réduction de \$1,000,000 sur les dépenses contrôlables du pays. Les députés de la gauche veulent savoir d'où provient le surplus, et ils disent : " Cela n'a-t-il pas été payé par le peuple ? " Je réponds non ; \$750,000 ont été économisées dans l'administration du chemin de fer Intercolonial, au lieu d'être gaspillées comme vous l'avez fait, et comme vous feriez encore si vous en aviez l'occasion.

L'ex-ministre des finances s'est appesanti sur les dépenses du service des postes. Mais que prouvent ces dépenses ? Elles prouvent que nous avons déboursé plus d'argent pour le service des postes, et que cependant ce service coûte au Canada moins cher que sous l'administration de nos prédécesseurs, parce que, malgré l'énorme développement du service dans le Nord-Ouest, et l'amélioration générale des communications, l'écart entre les revenus provenant de cette source et les dépenses est beaucoup moindre que lorsque la gauche était au pouvoir.

L'honorable ministre des finances a aussi été en état de démontrer que, dès notre arrivée au pouvoir, nous avons pu opérer des économies, et nous en avons donné la mesure en réduisant de \$671 par mille les frais d'exploitation de l'Intercolonial, soit en tout une économie d'un demi-million ou de trois quarts de millions de dollars. Il a aussi eu la grande satisfaction d'annoncer qu'en dépit du capital considérable qui a été dépensé, malgré que depuis l'Union jusqu'en 1878-79, la dette eût augmenté de \$29 à \$34 par tête, cette dette n'a augmenté que d'un dollar par tête depuis que les honorables députés ont perdu le pouvoir. Le ministre des Finances a pu également démontrer que, lorsque le grand chemin de fer du Pacifique Canadien sera complété — et l'on a pourvu à toutes les dépenses — la dette du pays — y compris les dépenses des canaux et tout le reste — ne sera que de \$203,000,000 ; et le surplus — l'argent que le pays est en état de payer, comme la chose se pratique aux Etats-Unis, pour diminuer

la dette—aura réduit, à cette époque, la dette à \$175,000,000.

Sir LEONARD TILLEY.—Avec le fonds d'amortissement ?

Sir CHARLES TUPPER.—Oui ; le surplus et le fonds d'amortissement l'aura réduite à \$175,000,000. Je crois donc que cela va calmer pour beaucoup les inquiétudes du chef de l'opposition au sujet de la dette publique.

L'honorable ministre des Finances a aussi appelé votre attention sur le fait—fait que l'opposition ne contentera pas—que si nous vendons la moitié des terres riches et fertiles dont nous pouvons disposer au Nord-Ouest à \$1 l'acre—et les députés de la gauche ne douteront probablement pas de ce calcul—la dette du Canada sera réduite à \$100,000,000 ; en d'autres termes, après que l'on aura achevé la grande entreprise nationale, elle sera bien moindre qu'aujourd'hui.

Il nous a démontré que la condition du peuple s'est améliorée à un tel point que, pendant que les députés de la gauche parlent du fardeau qui écrase le pauvre, pendant que l'ex-ministre des finances prétend que la politique fiscale du pays a appauvri davantage le pauvre et que la classe ouvrière a moins de confort, lui le ministre des finances a la preuve que, dans l'espace de trois ans et quatre mois, ces pauvres ouvriers n'ont pas déposé moins de \$13,000,000 dans nos banques d'épargne ; on sait que les règlements ferment ces banques aux classes aisées de la société, et excluent certains dépôts que l'on avait coutume de recevoir. Et non-seulement il y a une augmentation de \$13,000,000 dans les épargnes, mais l'augmentation des dépôts aux autres banques n'a pas été de moins de \$23,000,000, soit une augmentation totale de \$36,000,000 déposés dans les banques du Canada en trois ans et quatre mois ; et cela est une preuve irréfutable de l'état actuel du pays, en dépit du fait évident pour tout

membre de cette Chambre que, durant ces trois ans et quatre mois, les capitalistes du Canada ont employé plus d'argent et de capital à l'encouragement, au développement et à la construction de nos manufactures, qu'il n'en a jamais été dépensé dans le même espace de temps.

L'honorable ministre des Finances est, de plus, en état d'allonger la liste des articles admis en franchise ; il est en état de supprimer la taxe sur le thé et le café. Il peut se rendre au désir de nos amis du Bas-Canada, relativement au tabac récolté dans le pays. Il est aussi en état de supprimer l'imposition des timbres sur les billets, qui représentait une somme de \$200,000 par année ; et d'accorder aux pêcheurs de ce pays une prime de \$150,000 par année. Et nous avons raison de leur donner cette prime. Que font ces pêcheurs ? Ces hardis enfants du travail, M. l'Orateur, ces hommes qui exposent leur vie pour développer les industries du pays, ont créé au Canada un commerce d'exportation d'au moins \$6,000,000 par année.

L'ex-ministre des finances a dit que le budget a augmenté. C'est vrai ; il a naturellement augmenté, et mon honorable ami a signalé les raisons pour lesquelles il n'a pas augmenté quant aux dépenses contrôlables—car nous avons diminué ces dernières—les autres n'ont augmenté qu'afin de permettre à l'honorable ministre des Finances de remplir fidèlement ses engagements envers le pays.

Je crois, M. l'Orateur, que nous avons donné une preuve assez concluante de la bonne position qu'occupe le pays. Je crois que les déclarations de mon honorable ami le Ministre des Finances convaindraient tout homme intelligent que nul pays sous le soleil n'a jamais été en état de se féliciter d'un progrès plus rapide dans une période de même durée, ou n'a été plus heureux et plus prospère que ne l'est le Canada aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de parcourir une plus grande partie du Canada, pendant les six derniers mois, qu'aucun Canadien n'en a

probablement visité dans le même espace de temps. Je me suis rendu jusqu'au littoral du Pacifique, et je suis allé jusqu'à 300 à 400 milles dans l'intérieur de la Colombie Anglaise, revenant par le nord-ouest, les provinces d'Ontario, de Québec et du golfe. J'ai traversé dans toute sa largeur l'île du Prince-Edouard, et pour ce qui est de chaque partie du pays que j'ai visité, je puis ajouter mon témoignage à celui que l'honorable Ministre des Finances a donné d'une manière si concluante, et déclarer qu'il n'y a aujourd'hui, dans aucune partie du monde, un peuple plus uni, plus heureux et plus prospère que le peuple canadien. Voilà, M. l'Orateur, la belle position dans laquelle se trouve mon honorable ami ; et il a été en état de démontrer que toute cette augmentation s'est effectuée, que tous ces changements dans la politique fiscale du pays ont été accomplis sans que nous fussions exposés à un seul des dangers prédits par l'ex-Ministre des Finances, lorsque cette politique a été proposée.

On disait que cette politique allait être contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Mais, M. l'Orateur, nous savons maintenant, par les rapports du commerce, que le résultat, loin d'être celui qu'on avait prédit, en est tout l'opposé. Au lieu d'une politique comme celle qui était en vigueur à cette époque, et qui favorisait hautement nos amis les Américains, alors que nul Canadien ne pouvait entrevoir pour l'avenir l'espoir de sortir de la condition que nous avaient faite les députés qui siègent aujourd'hui à la gauche, savoir celle de scieurs de bois et de porteurs d'eau au service de nos voisins ; au lieu de voir le commerce du Canada déserté la Grande Bretagne à laquelle nous devons tant, et prendre la route de la République Américaine, pour enrichir ce pays vaste et peuplé, le résultat a été ce que mon honorable ami avait prédit qu'il serait, et les rapports du commerce établissent que la moyenne des articles importés de la mère-patrie a augmenté, tandis que les

importations des marchandises américaines ont beaucoup diminué.

Mon honorable ami a pu démontrer non-seulement qu'il en était ainsi, mais de plus que ce changement dans le tarif avait été effectué sans augmenter le prix de tous ces produits et de tous ces articles dont la cherté, allait, disait-on, causer tant de souffrances et de détresse dans tout le pays, si notre politique était adoptée. La concurrence entre nos industries nationales a été telle que nous pouvons établir que jamais les choses nécessaires à la vie et celles qui contribuent au confort et au bonheur du pauvre, ne se sont vendues à meilleur marché qu'aujourd'hui, en Canada. Et l'ex-ministre des Finances n'a pas osé mettre ce fait en doute.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—Oui, je l'ai mis en doute.

Sir CHARLES TUPPER.—Non.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Je l'ai nié énergiquement.

Sir CHARLES TUPPER.—L'honorable ex-ministre a simplement dit : " En supposant qu'il en fût ainsi, il ne s'agit pas de savoir si tous ces articles sont à meilleur marché aujourd'hui qu'en 1878, en Canada, sous l'opération de mon tarif, mais la question est de savoir si nous pouvons les acheter aujourd'hui à meilleur marché en Canada qu'à New-York, " et s'il en est ainsi, dit-il, " vous faites tort au pauvre ". Permettez-moi de dire à l'ex-ministre des Finances qu'il doit être bien à bout de ressources pour critiquer une politique fiscale destinée à encourager et à protéger les industries du Canada, et pour en être rendu à dire que le pauvre souffre, non du fait que nous n'avons pas réduit le prix des marchandises au-dessous du prix de 1878, sous l'opération de son tarif, mais parce que les prix ne sont pas aussi bas que dans un pays où le tarif est deux fois aussi élevé

que le nôtre. Mais que l'ex-ministre des Finances prenne courage. Si, dans un pays où les droits de douane sont deux fois aussi élevés qu'en Canada, et si, sous l'opération de notre tarif, on peut acheter les marchandises à meilleur marché que sous l'opération de son tarif en 1878, combien s'écoulera-t-il de temps avant que nous puissions acheter en Canada les marchandises à des prix beaucoup moins élevés que ceux d'aujourd'hui ? L'honorable ex-ministre verra que, si nous avons six millions de plus dans le trésor, il n'y a pas, néanmoins dans ce pays, une seule industrie qui ne soit plus florissante qu'alors. Il a dit—et cette déclaration ne m'a pas surpris—qu'il avait de très grandes difficultés à trouver des arguments contre cette politique. Il a dit : " Je ne puis obtenir aucune information des cultivateurs ". Les cultivateurs sont si riches et si heureux, ils sont si satisfaits et ont tant de confort qu'ils n'ont pas même voulu parler à l'ex-ministre des Finances, ni le regarder, et je n'en suis pas surpris. Il dit que les cultivateurs ont été trompés. Il n'y a pas une classe de notre société, M. l'Orateur, qui soit aussi difficile à tromper que nos cultivateurs. C'est parce qu'il n'a pu les tromper, que l'ex-ministre des Finances siège aujourd'hui à la gauche. Ils ont compris que, sous l'opération de sa politique fiscale, ils n'avaient pas leurs coudées franches en Canada, et ils ont usé de leur indépendance aux bureaux de votation pour mettre l'ex-ministre des Finances à la place qu'il occupe aujourd'hui, et pour ramener au pouvoir le parti qui promettait d'activer, de protéger et de soutenir les industries canadiennes sur le sol du Canada.

M. l'Orateur, mon honorable ami a autre chose à son crédit. Les ex-ministres étaient très-inquiets au sujet de la somme qui a été payée à Sir Alexander Galt, il y a quelque temps. Ils disaient qu'il était affreux d'avoir un haut commissaire ; aussi, ai-je été heureux d'apprendre, par les observations faites le jour de l'ouverture de la session, que l'honorable chef de l'opposition avait changé d'avis à ce sujet, et prétendu que le Canada avait

atteint une position assez élevée pour avoir un ministre auprès de chaque cour civilisée du monde. Mais, M. l'Orateur, Sir Alexander Galt, de concert avec le Ministre des Finances et le chef du gouvernement, a effectué un arrangement financier grâce auquel nous épargnons \$15,000 par année sur les paiements qu'il nous faut faire à MM. Glyn & Baring, en vertu du système suivi à l'époque où les honorables députés de la gauche ont perdu le pouvoir. Ce n'est pas tout : lorsque nous rachèterons \$35,000,000 de la dette nationale, en 1885, le pays économisera, dans cette seule transaction, grâce à ce nouvel arrangement, au moins \$350,000. Je dis donc que si jamais un ministre des Finances a eu raison d'être satisfait, et a pu, en parlant de chaque industrie, faire voir qu'une nouvelle vie, une nouvelle vigueur leur étaient données, et, en parlant de chaque artisan et de chaque ouvrier de ce pays, démontrer que sa position s'est immensément améliorée, c'est mon honorable ami le Ministre des Finances.

L'ex-ministre des Finances veut savoir ce que nous avons fait pour les ouvriers. J'ai dit ce que nous avons fait pour les constructeurs de navires, pour le mineur, le cultivateur et pour le pêcheur. Il a été démontré que les prix des produits de la ferme sont plus élevés qu'ils ne l'ont été à aucune autre époque et l'ex-ministre des Finances s'est trouvé l'autre soir pris dans ce dilemme. Il a dit que nous ne pouvions élever le prix du blé, parce que ce prix est réglé dans Mark Lane ; et cependant il a dénoncé la taxe sur les céréales, qualifiant d'odieux la taxe sur le blé. Je veux qu'il prouve son assertion que c'est une taxe odieuse, et que, sous l'opération du tarif protecteur, il n'y a pas d'amélioration dans les prix des produits de la ferme. Je lui poserai cette question ; il dit que nous avons augmenté les charges du cultivateur, et il est allé, les larmes aux yeux, trouver ce dernier pour faire condamner notre politique. Les cultivateurs ont simplement ri de lui. Ils ont ri de lui parce qu'ils savaient qu'il avait dit et qu'il répéterait ici, s'il

était ministre, que le prix des choses nécessaires à la vie avait augmenté pour l'artisan qui avait à payer plus cher tout ce dont il a besoin. Comment peut-on augmenter le coût de tout ce que consomme l'artisan, et qui consiste principalement en produits de la ferme, sans favoriser le cultivateur ? Ce sont des questions comme celle-là que nous lui avons posées. Nous lui disions que nous favoriserions toutes les industries du pays ; que nous améliorerions la condition du cultivateur en lui donnant un meilleur marché chez lui. Mais l'ex-ministre des Finances ne pouvait comprendre cela. Et, à l'avenir, lorsque le cultivateur rira de lui et de ses théories, il saura que le peuple est convaincu que ses premières déclarations n'étaient pas fondées ; que le cultivateur reçoit plus aujourd'hui pour tous ses produits, c'est-à-dire pour les produits du sol, qu'il n'aurait pu obtenir si la politique de l'ancien gouvernement, laquelle consistait à faire des canadiens des scieurs de bois et des porteurs d'eau au service d'un autre pays, avait été maintenue, comme l'ex-ministre des Finances aurait continué à la maintenir.

Advenant six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

Sir CHARLES TUPPER.—Il me reste encore à faire quelques observations au sujet du discours prononcé vendredi soir par l'ex-ministre des finances, en réponse à mon honorable ami le Ministre des Finances. Mais auparavant j'ai une tâche plus pénible encore à remplir, celle de parler de la manière dont l'ex-ministre a répondu à mon honorable ami le ministre actuel. Je suis l'interprète des sentiments de cette Chambre en disant que l'insulte gratuite et non provoquée faite à l'honorable ministre qui a exposé la politique du gouvernement dans son discours sur le budget, a soulevé un dégoût général dans la Chambre. Je le dis à l'honneur des honorables députés de la gauche, qui, je le crois, ont ressenti aussi vivement que la droite l'insulte lancée à

la face de mon honorable ami, et l'insulte encore plus grande faite à la dignité du parlement. Lorsqu'il était encore très jeune, mon honorable ami le ministre des finances a embrassé la carrière du commerce, et par son industrie, son intégrité et toutes les qualités que le monde apprécie, ayant mérité la confiance de toute la population de la localité qu'il habitait, il eut l'honneur d'être élu représentant de la principale ville de la province du Nouveau-Brunswick. Il remplit son mandat de telle sorte qu'il fut nommé au poste élevé et honorable de premier-ministre de cette province, et il vint dans cette Chambre en 1867, jouissant du respect de toutes les classes de la population de sa province natale. Il put, sur ce vaste théâtre, se distinguer au point de mériter d'être élevé au poste qu'il occupe aujourd'hui, et, plus tard, il accepta la plus haute position sociale du Nouveau-Brunswick, aux applaudissements chaleureux des deux partis politiques de cette province, qui rivalisèrent à qui l'accueillerait le mieux en apprenant qu'il était nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Les collègues de l'ex-ministre des Finances déclarèrent en public que s'ils eussent eu à faire le choix en cette circonstance, il n'était pas un homme qu'ils eussent préféré à mon honorable ami pour occuper cette haute position. A l'expiration de son terme d'office comme lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, les ex-ministres le prièrent de rester en charge pendant un deuxième terme.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Non ; on ne lui a pas demandé cela.

Sir CHARLES TUPPER.—Il faudrait à l'ex-ministre des Finances une autorité plus grande que celle dont il jouit dans cette Chambre et au dehors pour jeter un doute sur mon assertion. Je répète que les collègues de l'ex-ministre des Finances, alors qu'ils étaient au pouvoir, se sont adressés à mon honorable ami pour

l'engager à remplir pendant un deuxième terme les fonctions de lieutenant-gouverneur de cette province. Qu'a-t-il fait ? C'était une position honorable que ne pouvait dédaigner aucun membre de cette Chambre ni qui que ce soit.

Mais il jeta un regard sur son pays et vit dans quel état se trouvaient les affaires publiques ; il vit l'état de prostration qui y régnait et à quelle condition lamentable son successeur avait réduit les affaires financières. Sans égard pour son propre bien-être, il se lança dans l'arène politique et fut de nouveau porté au Parlement par la principal ville du Nouveau-Brunswick. Ayant été chargé des importants devoirs qu'il remplit maintenant, il retourna dans sa division électorale, et, par acclamation, il fut renvoyé ici pour s'occuper des affaires du pays. Comment s'en est-il occupé ? Ayant à traiter les questions les plus importantes qui pussent être confiées à un ministre, à l'une des époques les plus critiques de notre histoire, il a su si bien les résoudre qu'il se trouve maintenant dans une position où il a le droit d'être fier et triomphant. Il a le droit de dire à la Chambre que jamais gouvernement, en ce pays ou ailleurs, n'a triomphé d'une façon plus éclatante, dans les grandes questions d'intérêt public qu'il a été appelé à résoudre.

M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de dire comment l'ex-ministre des Finances a accueilli ce discours, dont l'habileté remarquable égale la courtoisie, et qui, comme l'admettront les honorables députés qui l'ont entendu, ferait honneur à n'importe quelle assemblée délibérante.

L'accueil fait à ce discours, M. l'Orateur, par l'ex-ministre des Finances, a été, je n'hésite pas à le dire, de nature à faire rougir de honte tous les amis qui l'entouraient.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT, — Ecoutez écoutez ;

Sir CHARLES TUPPER. — Maintenant, M.

l'Orateur, supposons qu'au lieu d'avoir les antécédents qu'il possède, mon honorable ami le Ministre des Finances occupât dans cette Chambre la position d'un homme incapable de faire son chemin, né au sein du luxe, ayant eu tous les avantages que la richesse peut procurer et ayant même étudié dans une grande université d'Angleterre ; supposons que mon honorable ami fût revenu d'Angleterre sans les grades d'honneur et de distinction que tout homme, s'il a quelque talent, a su gagner ; supposons qu'à son retour, il eût voulu entreprendre de se rendre compétent à exercer une profession, et qu'après des années de travail et d'efforts, il eût été obligé d'abandonner la tâche, se voyant incapable d'être admis au barreau ; supposons que, grâce à sa richesse, il aurait pu se faire élire dans un comté, mais que, s'apercevant que son parti le connaissait trop pour lui confier une position de haute responsabilité, il l'eût abandonné, tournant ainsi le dos à ses amis et passant à l'ennemi pour faire cause commune avec lui ; supposons que, par sa volte-face politique, il eût obtenu pour toute sa vie, de ses adversaires, une position qu'il n'aurait jamais pu obtenir de ses amis ; supposons que cette position que je viens de décrire, fût celle de mon honorable ami, et qu'après avoir obtenu la haute position de ministre, au lieu de remplir les devoirs élevés qui lui incombait, de la manière dont il les a remplis, son premier acte eût été de faire faire au gouverneur-général une déclaration contraire à la vérité.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—Ecoutez, écoutez !

Sir CHARLES TUPPER.—Supposons, que, pour des fins politiques et de parti, il eût demandé au représentant de Sa Majesté de déclarer que, par suite de la condition financière de ce pays, par suite de l'impossibilité d'équilibrer le revenu avec les dépenses, un déficit considérable était inévitable——

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—C'était le cas.

Sir CHARLES TUPPER.—Que nous aurions eu, dis-je un déficit considérable, à moins que de nouvelles taxes ne fussent imposées sur le peuple.—

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—C'était le cas.

Sir CHARLES TUPPER.—Supposons qu'après avoir osé faire cette déclaration, il l'eût maintenue en essayant d'établir une balance fictive dans les comptes publics, au montant d'un demi million de piastres ; supposons que mon honorable ami demeure convaincu devant ce Parlement—et je me sers à dessein de cette expression—d'avoir imputé sur le compte du revenu, \$545,000 que le Parlement avait votées pour le compte du capital et qui avaient été dépensées pour ce dernier compte, mais que l'ex-ministre des Finances avait ainsi transférées pour établir une balance du côté opposé du compte ; supposons qu'après tout ce qui a été fait, mon honorable ami n'eût pu atteindre son but, et qu'il fût clair comme le jour qu'après ce transfert d'un demi-million, il s'est encore trouvé avec un demi-million de surplus bien établi, au moment où il déclarait qu'il y avait un déficit ; supposons que telle fût la position de mon honorable ami.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Je nie toutes ces assertions.

Sir CHARLES TUPPER.—Nie-t-il avoir déclaré que les dépenses ordinaires du pays exigeaient une augmentation considérable des taxes ?—J'ai sous la main ici, le propre témoignage de l'honorable député, et il ne contient pas un mot de vérité. L'honorable député qui déclarait qu'il y aurait eu, le 1er juillet 1874, un déficit de \$1,500,000, qui annonça de plus, un autre déficit de \$2,000,000, provenant des dépenses ordinaires de 1875, est le même qui crut devoir faire cette autre déclaration que je vais lire, laissant à la Chambre le soin de juger

de la valeur des assertions que cet honorable député peut faire contre celles des autres.

Je cite donc une ordonnance en Conseil, et qu'y vois-je ? Que \$3,000,000 de taxes ont été imposées pour couvrir un déficit.

Sir LEONARD TILLEY. — Vous devriez dire : " furent imposées."

Sir CHARLES TUPPER. — Je suis très obligé à mon honorable ami, parce que j'aurais pu être accusé de pécher contre la grammaire.

Nous dit-il que ces \$3,000,000 furent imposées dans le but de couvrir un déficit prévu, causé par les dépenses ordinaires ? Non, monsieur l'Orateur ; mais l'honorable député, comme tous ses collègues dans le gouvernement, a prétendu que chaque piastre de ces \$3,000,000 était imposée pour un autre objet, et que cet objet était de faire face aux dépenses qu'occasionnerait la construction du chemin de fer du Pacifique. Je citerai un autre arrêté en Conseil, dont chacun des ex-ministres est responsable. Il est daté du 8 juillet 1874, justement après l'expiration de ce même exercice Financier pour lequel l'honorable député a déclaré qu'il avait été nécessaire d'imposer de nouveaux et lourds impôts afin d'équilibrer le revenu et les dépenses. Cette minute du Conseil fut signée le 8 juillet et envoyée au même gouverneur général, à qui l'on avait fait déclarer devant le Parlement qu'une forte taxation additionnelle était requise pour faire face aux dépenses ordinaires du pays.

Voici le texte même :

" Afin de mettre le gouvernement en état d'exécuter les propositions que l'on espérait voir accepter par la Colombie Britannique, le taux moyen de la taxation fut élevé lors de la dernière session d'environ 15 pour cent, les droits de douane étant élevés de 15 à 17½ pour cent, les droits d'accise sur les spiritueux et le tabac étant élevés à un taux correspondant, ces deux augmentations de taxes donnant \$3,000,000 de plus dans les opérations de l'année."

Or, l'honorable député affirmait que cette taxation

additionnelle était requise pour faire face au déficit prévu, et cependant il déclare que plus de \$3,000,000, —cette somme étant tout ce qu'il avait demandé à la Chambre,—furent votées par ce parlement expressément pour construire le chemin du Pacifique.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Non, ce n'est pas cela.

Sir CHARLES TUPPER.—Maintenant, supposons que mon honorable ami, le ministre des Finances actuel, après s'être placé dans cette position, eût fait un pas de plus ; supposons qu'on lui eût confié les débentures du pays pour contracter un emprunt sur le marché anglais ; supposons qu'au lieu de placer les débentures du Canada le plus avantageusement possible, en demandant des soumissions publiques, il eût obtenu le plus haut prix que pussent atteindre ces débentures et eût emporté dans ce pays \$500,000 de plus que l'honorable ex-ministre des finances n'a reçu pour le même montant de débentures ; supposons, dis-je, qu'au lieu d'opérer de cette manière, il fût allé en Angleterre, et eût fixé là, tout bonnement, de lui-même, un prix pour les débentures, comme une date pour les échéances, et vendu les débentures à des amis, qui, comme j'ai eu occasion de le dire dans deux occasions, se sont trouvés ainsi plus riches de \$4,745,000 qu'ils n'auraient été s'ils n'avaient fait la connaissance de l'honorable député.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Ecoutez, écoutez !

Sir CHARLES TUPPER.—Or, je dis que si mon honorable ami, le Ministre des Finances actuel, au lieu d'occuper la position qu'il a dans cette Chambre et le pays, avait terni sa réputation au moyen de transactions de cette nature,....

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Ecoutez, écoutez !

Sir CHARLES TUPPER.—Je dis qu'alors il pouvait y avoir une excuse au ton arrogant et insolent que l'ex-ministre des Finances a cru devoir prendre à son égard.

Maintenant, nous le voyons considérer le président du Sénat comme une très haute autorité financière et il l'a citée, l'autre jour, comme si nous devions accepter cette autorité comme infaillible. Il lui fait décider par le *Hansard*, sur son *ipse dixit*, la question que je soulève. Or, M. l'Orateur, je citerai l'autorité pour laquelle il a tant de déférence, et je ferai voir ce que l'honorable président du Sénat, bien connu des membres de cette Chambre et dans tout le pays, pour un homme de la plus parfaite intégrité et de la plus haute position, et des plus versés dans toutes ces questions de banques, ces transactions mercantiles et financières, a dit de l'ex-ministre des Finances, et nous verrons si l'honorable député est prêt à accepter l'autorité de l'honorable président du Sénat telle qu'elle était quand il la citait contre moi l'autre soir.

Voici ce que l'honorable sénateur disait :

" Dans l'augmentation de la dette mentionnée plus haut, soit, \$12,811,203.32, est comprise, bien entendu, la somme de \$1,520,333, étant réellement la partie de l'emprunt de 1876 (\$12,160,666) que Sir Richard Cartwright accorda comme escompte aux prêteurs et paya pour le courtage, etc."

Je puis dire que mon honorable ami, le président du Sénat, en se servant d'un tel langage, n'a fait que mentionner le plus petit emprunt, celui de £2,500,000 sterling, omettant de parler du plus fort emprunt, celui de \$4,000,000, qui était encore plus blâmable que le premier.

L'honorable Orateur du Sénat continue ainsi :

" Bien que le pays n'ait pas reçu un sou de cette somme de \$1,520,333, cependant, l'intérêt, le fonds d'amortissement, etc., se montent à \$70,000 par année, jusqu'à l'échéance en 1000, doivent être payés. (L'intérêt seul à 4 pour cent excède \$60,000 par année.) Avoir à payer \$70,000 par année pendant 30 ans, sur un montant que le pays n'a pas reçu, semble être une cruelle

oppression, mais Sir Richard prétend que son emprunt est un modèle du genre."

UNE VOIX.—Un emprunt *embrouillé*.

Sir CHARLES TUPPER.—Peut-être, en effet, est-ce une faute d'impression.

L'honorable président du Sénat continue comme suit :

"Mais, dans l'opinion d'hommes qui n'appartiennent pas à cette école financière, l'emprunt en question fut une opération inconsiderée et mystérieuse."

Peut-être l'honorable président du Sénat va nous expliquer ce qu'on doit entendre par emprunt mystérieux. Il ajoute :

"Je dis "mystérieux", parce qu'il fut placé sans demande de soumissions, à des conditions qui réduisaient à 87½ centins par piastre, ce qu'en reçut le Canada, et, de plus parce que l'administration de M. MacKenzie a refusé de publier les noms de ceux avec qui l'emprunt avait été négocié, ou des bénéficiaires."

Et maintenant nous trouvons que ces bénéficiaires ont réalisé des profits au montant d'un peu moins d'un million de louis sterling, sur les deux emprunts qu'ils ont négociés avec l'honorable ex-ministre des Finances du Canada.

Or, si mon honorable ami, le Ministre des Finances actuel, se trouvait dans la position que je viens d'exposer, il y aurait quelques raisons pour qu'un membre de cette Chambre pût se croire en droit de n'être pas très particulier dans le choix des expressions à son adresse.

Mais je dis, M. l'Orateur, et je le dis délibérément, qu'il n'y a pas un homme au Canada qui ait, comme l'ex-ministre des Finances, la réputation d'avoir abaissé le ton de nos débats dans la Chambre et en dehors, sans la plus légère excuse. Je le dis délibérément, il n'y a pas un homme au Canada qui se soit mis dans une position aussi peu enviable que l'honorable député par le langage grossier, insultant et indigne d'un gentilhomme, dont il s'est servi dans cette Chambre ou en dehors, et je vais prouver mon assertion. L'hono-

nable député, M. l'Orateur, n'est pas particulier dans le choix des occasions. Qu'aurait-il pensé de mon honorable ami, le Ministre des Finances, si celui-ci fût allé à Londres et si, sous sa propre signature, il eût déclaré solennellement que toutes les dépenses que le gouvernement de ce pays avait encourues étaient sages et légitimes, étaient des dépenses faites dans l'intérêt public ; qu'elles avaient toutes été admirablement calculées de façon à servir les intérêts du pays, et s'il fût revenu au Canada après cette déclaration toute fraîche, et se fût présenté devant le public en dénonçant les hommes qui avaient fait ces mêmes dépenses, solennellement déclarées par lui sages, judicieuses, faites dans l'intérêt du pays ?

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Pas le moins du monde.

Sir CHARLES TUPPER.—Pas le moins du monde ? Alors je citerai les paroles mêmes de l'honorable député :

“ Cette dette entière, disait-il, a été encourue pour des objets légitimes et d'intérêt public. ”

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Mais pas sagement, ni judicieusement.

Sir CHARLES TUPPER.—Je n'en ai pas fini avec l'honorable député.

Il disait encore :

“ L'avantage indirect résultant de ces travaux publics se trouve dans la rapidité remarquable avec laquelle le commerce et la prospérité matérielle du Canada se sont développés. Le revenu a augmenté chaque année depuis l'établissement de la Confédération. ”

Or, que dirait-on d'un honorable député, ayant signé de sa propre main, en sa qualité de Ministre des Finances du Canada, une telle déclaration, assurant au peuple Anglais, qu'il pouvait la considérer comme une exposition honnête et exacte des affaires de ce pays ; que

devrions-nous dire de lui si, de retour au Canada, il se servait en public d'un langage injurieux, s'il accusait d'une ignorance grossière les hommes qui ont fait ces dépenses, s'il disait que leur conduite avait été celle du matelot ivre cherchant à couler le vaisseau avant de l'abandonner.

Or, quelle fut l'excuse de l'ex-ministre des Finances quand on l'accusa d'une telle conduite? Comme je l'ai fait voir, son excuse fut que les exigences de la position d'un homme public étaient très grandes.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Je n'ai rien dit de tel.

Sir CHARLES TUPPER.—Il déclara que quelquefois nous étions tenus de ne laisser voir que le côté brillant des choses et d'autre fois que le côté obscur.

Je pense que la plupart des honorables membres de cette Chambre qui ont entendu l'ex-ministre des Finances, en sont arrivés à la conclusion que c'est sur le côté obscur des choses qu'il s'est le plus employé, car aux yeux de tout homme honorable, et pour me servir d'expression dont se sert si souvent l'ex-ministre des Finances, un acte qui imprime à ce point sur le front de celui qui le commet le sceau d'une éternelle ignominie, n'avait encore jamais été fait avant lui, dans le pays.

Et qu'est-ce que l'honorable député a osé dire dans le discours qu'il a prononcé l'autre soir?

Il a déclaré que l'on ne pouvait aucunement se fier aux déclarations de mon honorable ami, le ministre de l'Agriculture, les tableaux officiels qu'il a présentés étant absolument indignes de confiance.

Et que dit-il encore sur le compte d'un homme qui, il le sait lui-même, est reconnu dans cette Chambre, pour un homme d'aussi haute réputation qu'aucune autre personne dans cette grande Confédération. En qualifiant la conduite de mon honorable collègue, M. le ministre des Finances de l'administration précédente a parlé

d'intentions frauduleuses et préméditées. Que doit-on penser d'un homme qui se sert d'un tel langage à l'égard d'un honorable membre de cette Chambre, principalement quand cet homme a un passé comme celui de l'honorable député de Huron-Centre? Que dire d'un homme se servant des épithètes " insolent et malhonnête " à l'adresse d'un ministre de la Couronne (Sir John MacDonald). L'honorable député prétend aussi que le très honorable chef du ministère avait " mérité l'ignominie ". Cette expression a été employée lorsqu'il a dit que Sir John avait été chassé du pouvoir avec une ignominie méritée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—Oui.

Sir CHARLES TUPPER.—Il n'y a pas un homme dans la Chambre qui devrait plus rougir d'avoir employé ces expressions que l'honorable député de Huron-Centre lui-même. Qu'a-t-il fait? Il a, pendant cinq longues années qu'il a été ministre de la Couronne, passé son temps à attaquer notre très honorable chef dans les termes les plus indignes et les plus bas. Il a parcouru toutes les tribunes électorales du pays, où il a encore renchéri sur le langage dont il s'est servi en Chambre; et quel a été le résultat de sa campagne? Le résultat a été que, lorsque le grand corps des électeurs intelligents et indépendants du Canada a été appelé à choisir entre le chef de l'opposition et M. le ministre des Finances d'alors, les électeurs ont donné au premier la plus grande preuve de confiance et la position la plus enviable qu'un premier ministre du Canada, ait jamais occupée, tandis qu'ils ont infligé au second la flétrissure qu'il méritait.

Si l'honorable député de Huron-Centre pouvait apprendre quelque chose—mais je regrette de constater que son intelligence obtuse ne le lui permettrait pas—il se serait aperçu que ses accusations n'ont pas été crues par le peuple canadien. Il aurait appris M. l'Orateur, que le peuple lui a renvoyé ses accusations, et que

toutes les injures lancées à mon honorable chef retombent sur la tête de leur auteur ; il a été rejeté par les électeurs, tandis que mon honorable ami a été élevé à la haute position qu'il occupe. Si ce n'était la vanité de l'honorable député de Huron-Centre, on pourrait croire que cet enseignement lui aurait fait voir la folie de porter de semblables accusations. Il a dit—et c'est une preuve bien évidente de sa tournure d'esprit—que le Ministre des Finances faisait très bien de mettre des millionnaires parmi ses obligés, parce que leur argent pourrait être utile en temps d'élections générales.

Cela nous fait connaître la manière de voir de l'ex-Ministre des Finances dans ces questions. Supposons pour un instant, M. l'Orateur, que mon honorable collègue, le Ministre des Finances, ait partagé les opinions de l'honorable député de Huron-Centre sur ce point, et ait abusé, contrairement à la loi, de sa position de ministre, pour enlever—je me sers de ce mot à dessein, pendant l'absence de M. le Ministre des douanes—à la veille d'une élection générale, \$59,000 au trésor public. Est-il étonnant, M. l'Orateur, que des ministres de la Couronne oublient la haute position qu'ils occupent, au point, non seulement de partager une somme de \$5,000,000 avec des amis à l'étranger, mais de faire accepter, malgré la loi, à une grande corporation de ce pays une somme de \$59,000 de l'argent public.

Maintenant, M. l'Orateur, je suis heureux d'avoir vengé mon honorable ami, le Ministre des Finances, de ces attaques, et d'avoir prouvé que l'insulte grossière, impardonnable, qu'on lui avait lancée dans cette Chambre, était aussi injuste que non méritée. Je vais discuter maintenant quelques unes des observations faites par l'honorable député de Huron-Centre à propos des observations de M. le Ministre des Finances. En entendant l'honorable député faire un si grand étalage de phrases alambiquées et en le voyant prendre des poses si variées, son premier discours sur le budget m'est revenu à la mémoire. J'avoue que, depuis, il a amé-

lioré un peu son style. On fit alors, dans les couloirs de la Chambre, quelques commentaires sur ce discours ; comme la chambre s'en souviendra, M. le Ministre des Finances d'alors, avait, non seulement essayé de planer sur les hautes sphères, mais avait aussi voulu se montrer très pratique ; or un honorable membre de cette Chambre disait à un confrère dans les couloirs : " Il me semblait le voir apparaître, tantôt sous une couleur et tantôt sous une autre, comme les phares tournants de Mitchell." " C'est vrai, répondit son interlocuteur, " mais moins les lumières." Quand je vois l'honorable député se tourner vers chacun de ses partisans, cet incident me revient en mémoire ; et lorsque j'ai tenté de le suivre dans ses évolutions, je me suis aperçu qu'il n'avait aucun argument sérieux à offrir à la Chambre, et qu'il ressemblait parfaitement au phare tournant, sans lumières. Maintenant, M. l'orateur, l'honorable député de Huron-Centre a beaucoup critiqué le discours de mon collègue, le Ministre des Finances, et il a prétendu que son budget n'était pas dressé avec toute l'économie possible. Comment ! pas assez d'économies dans le budget ! Qu'est-ce que prétend l'honorable député ? Oublie-t-il que le budget de sa première année d'administration, comme Ministre des Finances, est consigné dans les documents publics, et qu'il demandait alors à la Chambre de voter la somme de \$26,600,000 ? Et il veut savoir aujourd'hui pourquoi sa méthode économique n'a pas été suivie, cette année, quand il demandait pour les dépenses publiques des crédits dont le chiffre s'élevait à la somme de \$4,300,000 de plus que ceux d'aucune année précédente. Je sais qu'il est dit, dans les comptes publics, que les dépenses de 1873-74, ont été de \$23,316,316, mais ces comptes ne donnent pas le chiffre véritable. C'est bien là l'état soumis par l'ex-ministre des Finances, état dont il a falsifié la balance. Dans cet état apparaît un demi-million de dollars transportés alors, par cet honorable ministre, alors, du compte du capital à celui du revenu, et ce,

contrairement à la teneur du crédit voté par le Parlement ; son but était de trouver une excuse au déficit qu'il nous prédisait pour le premier de juillet suivant. Et cette transposition, M. l'Orateur, est constatée dans les livres d'un des officiers du département des finances, le comptable. Et qu'y a-t-il encore ? Il y a une somme de \$59,000 provenant du revenu des douanes de l'année précédente, et si les comptes eussent été tenus comme ils devaient l'être, cette somme n'aurait pas dû paraître parmi les dépenses de cette année-là, ce que l'honorable député sait fort bien. C'était réellement une soustraction faite au trésor public, en violation de la loi, à la veille d'une élection, et mon honorable ami paraît comprendre toute l'importance et tout le poids d'une transaction semblable.

La seconde faute, M. l'Orateur, que l'honorable député reproche au Ministre des Finances, est celle-ci : étant donné un excédant de deux à trois millions de dollars dans les revenus, ne doit-on pas voir dans ce fait un manque d'habileté. Et il prétend que mon honorable collègue a fait un saut d'aveugle. Eh ! bien ; si cela était vrai, il est du moins retombé sur ses pieds, l'honorable ex-ministre des Finances, a lui-même sauté en aveugle, mais il est tombé dans le fossé—c'est là la différence. L'honorable député sait fort bien qu'il était impossible—non dans le cas d'un changement ordinaire, mais dans une révolution complète du tarif comme celle qui vient d'être faite—de prévoir le chiffre exact du revenu. Mais la différence a été du bon côté, car un surplus a été le résultat de ce changement. L'honorable ex-ministre des Finances a voulu, lui aussi, se lancer dans l'inconnu, mais il est revenu au bout de quelques années, avec un déficit de \$7,509,000. Voilà la différence. Que l'honorable député qui parle d'opérations aventureuses, considère ce qui lui est arrivé. Ayant devant lui le tarif, les rapports du commerce et l'expérience du passé, comment ses prévisions budgétaires se sont-elles réalisées ? L'ex-ministre des

Finances avait estimé les dépenses à \$26,000,000, et elles ont dépassé ce chiffre de \$,987,000. Il espérait retirer de l'opération de ce tarif de sa propre conception, une somme de \$25,250,000, et il n'en a retiré que \$22,507,000, ou \$2,642,000 de moins. Et cependant il veut, avec son audace accoutumée, trouver des erreurs dans le budget de l'honorable Ministre des Finances (Sir Leonard Tilley), et il l'accuse d'avoir dans ses opérations expérimentales du tarif, retiré plus d'argent qu'il n'espérait.

L'honorable député de Huron-Centre attaque ensuite le gouvernement au sujet de l'augmentation des dépenses, qu'il dit avoir été élevées de la somme de treize à vingt six millions de dollars. Eh ! bien, qu'est-ce que l'honorable député trouve à redire à cela ? La dépense s'était élevée de la somme de \$13,500,000 à celle de \$23,600 000 lorsqu'il est arrivé au pouvoir, suivant les chiffres qu'il nous a donnés vendredi dernier. Néanmoins, quelle a été sa première action ? S'est-t-il contenté de cela ? Non. Bien que la dépense eût été augmentée, elle ne l'était pas encore assez pour lui et il n'a rien eu de plus pressé que de demander à la Chambre \$3,000,000 de plus que l'année précédente, pour administrer les affaires du pays. Dans les circonstances, l'honorable député ferait bien de nous expliquer ce fait. Il a déclaré, en Angleterre, que l'augmentation des dépenses avait eu pour effet d'augmenter beaucoup la prospérité de la Confédération, et il vient dire aujourd'hui que cette augmentation n'était pas nécessaire. Où est la vérité ? Si l'augmentation était requise pour des travaux publics, alors le ministre des Finances devait, pour se justifier, rendre compte à la Chambre ; si, d'un autre côté, ces dépenses ont été plus élevées qu'elles n'auraient dû l'être, l'honorable ministre des Finances n'aurait pas dû venir demander, en 1874, au Parlement de voter \$6,000,000. Le premier budget dressé par l'honorable député n'a été que de \$4,000,000 plus bas que celui qui est déposé main-

tenant sur le bureau de la Chambre ; et cependant il nous taxe d'extravagance.

Je désire maintenant attirer l'attention de la Chambre, sur une assertion importante faite, vendredi soir, par l'honorable député. Il a dit :

" Immédiatement après l'inauguration de cette politique, il y eut, comme tous ceux qui ont des relations avec l'ouest du Canada le savent, une émigration nombreuse et regrettable de plusieurs bons fermiers des régions de l'ouest, non pas, il me fait peine de le dire, vers notre Nord-Ouest Canadien, mais vers le Dakota, le Minnesota et autres parties des Etats-Unis."

Qui doit-on blâmer pour cela ? L'honorable député penche la tête : il est donc coupable. Je suis heureux de constater qu'il se reconnaît coupable.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Vous êtes le coupable.

Sir CHARLES TUPPER —Je vais prouver de suite qu'il est le vrai coupable. Et pendant que je suis sur ce sujet, j'attirerai l'attention de la Chambre sur la phrase suivante, prononcée par l'honorable député de Huron-Centre :

" Si jamais une assertion audacieuse a été faite dans cette Chambre, s'il y a jamais eu un cas d'effronterie dans le monde, c'est certainement lorsque l'honorable député a dit que l'opposition était responsable de l'émigration d'un si grand nombre de Canadien vers le Minnesota et le Dakota, au lieu du Nord-Ouest Canadien."

Je demanderai aux honorables membres de cette Chambre si l'opposition n'a pas, dans ses discours depuis plusieurs années, déprécié et amoindri tout ce qui est Canadien ?

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT.—Non.

Sir CHARLES TUPPER.—Je m'en rapporterai au verdict de la Chambre, de la gauche et de la droite, et je demanderai si les honorables députés de la gauche n'ont pas, et dans le parlement et devant le peuple, fait

il
n-
ir,
y
da
rs
de
le
cé
X
e
c
r
a
e
t
a
.

tout leur possible pour engager les immigrants à fuir le Canada et à se fixer aux États-Unis. Je vais lire un extrait d'un discours prononcé par l'ex-ministre des Finances, et j'aimerais que l'honorable député me montrât, si la chose lui est possible, qu'une annonce publiée aux États-Unis, pût favoriser davantage l'émigration du Canada aux États-Unis, où pourtant mon honorable ami n'est pas connu, si ce n'est pour avoir été Ministre des Finances. Qu'est-ce que l'honorable député a dit ici vendredi soir ? Il s'est permis le langage suivant à l'égard de son pays :

" C'est pourquoi, M. l'Orateur, je leur dis aujourd'hui, que le Canada est un pays dans lequel pas un homme n'est libre d'acheter ou de vendre, de manger ou de boire, de voyager ou d'être en repos, sans être obligé de payer un droit à un percepteur ou à un autre extorqueur."

Est-ce qu'un discours comme celui-là tend à amener des immigrants au Canada ? C'est là le langage dont lui et ses amis se sont servis pour faire connaître ce qu'ils pensaient du Canada. Je dis qu'il n'y a pas un homme intelligent, qui a confiance dans les honorables députés de l'opposition, ou qui croit à ce qu'il dit, qui ne se hâterait de quitter le Canada à la première occasion favorable, pour aller habiter tout autre pays du monde. Telle est la position dans laquelle se sont mis les honorables députés, et telle est la besogne à laquelle l'ex-ministre des Finances et ses amis travaillent depuis plusieurs années. Mais, malgré tous leurs efforts, ils ont travaillé en vain. Grâce à la politique financière de mon honorable collègue (Sir Leonard Tilley, politique sanctionnée par le Parlement, tous les efforts des honorables députés de la gauche ont échoué. Leurs efforts auront néanmoins pour résultat de faire connaître au peuple intelligent et surveillant ses intérêts, quels sont les hommes, dans ce pays, aux discours desquels on peut ajouter foi, et quels sont ceux qui ont su bien conduire les affaires publiques.

M. l'Orateur, l'honorable député (Sir Richard Cart-

wright) nous a parlé aussi de sa nouvelle théorie sur la balance du commerce. Les honorables membres de la gauche nous ont habitués à entendre parler des États-Unis et des hommes politiques de ce grand pays, qui ont donné des preuves que leur habileté financière n'était pas surpassée dans aucun pays du monde. Je ne connais pas d'exemple M. l'Orateur, que la conduite financière d'un gouvernement ait été couronnée d'aussi remarquables succès qu'aux États-Unis. Qu'est-ce que le président Grant a dit sur cette question de la balance du commerce ? A-t-il dit que plus la balance du commerce était contre les États-Unis, mieux cela valait ? Non. Le président Grant dit, dans son message du 6 décembre 1876 :

" Les taxes ont été réduites pendant les sept dernières années de près de \$300,000,000, et la dette nationale a été diminuée pendant le même temps, de plus de \$435,000,000. En remplaçant les bons qui portaient 6 pour cent d'intérêt, par des bons portant 5 et 4 pour cent respectivement, l'intérêt annuel a été réduit du chiffre de \$130,000,000, en 1869, à un peu plus de \$1,000,000, en 1876. "

Le président Grant ajoute ensuite, avec orgueil, que la balance du commerce qui était de \$130,000,000, contre les États-Unis, en 1869, a été changée en une balance de \$120,000,000 en leur faveur, en 1875. L'honorable député de Huron-Centre dit que si l'on exporte pour \$60,000 ou \$70,000 et que l'on importe pour \$90,000, on gagne à l'échange. Mais il oublie que cette balance doit être payée en or. Je n'ai pas besoin de dire, en ce qui concerne l'Angleterre, qu'on ne peut chercher là aucun point de comparaison, parce qu'elle est le grand centre de l'argent dans le monde, et qu'elle occupe une position tout-à-fait différente des autres pays.

L'honorable député dit que nous avons augmenté le prix de la vie, et donne pour exemple que " sur chaque verge d'étoffe grossière que porte l'ouvrier, le tarif oblige celui-ci, à payer 25, 30 ou 40 par cent et peut-être plus, qu'en l'année 1878". Mais, est-ce qu'il n'a pas remar-

qué ce que dit l'honorable Ministre des Finances au sujet du commerce de laine dans le pays ? N'a-t-il pas remarqué que la quantité de laine importée a augmenté, qu'on en a moins exporté, que pendant ce temps un usage plus considérable en était fait dans le pays, et que la consommation s'en était augmentée de près de trois millions de livres. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie tout simplement que la politique prévoyante de mon honorable collègue, le Ministre des Finances, a donné un tel encouragement à la fabrication de ces grosses étoffes dont les pauvres se servent, que la quantité de laines de laine employée dans les fabriques, a excédé de trois millions de livres le chiffre d'aucune autre année précédente. Ceci devrait faire comprendre à l'honorable député qu'il est très facile de régler le tarif, en ce qui concerne les industries du pays, de manière à favoriser la fabrication de ces articles dans le pays, et, au moyen de la concurrence, de les livrer au consommateur à un prix très bas, comme mon honorable collègue l'a prouvé. Cette fabrication donne en même temps beaucoup d'ouvrage au peuple, et emploie la laine produite dans le pays.

L'honorable député s'inquiète beaucoup des marchands de bois. Il désire savoir pourquoi nous ne leur avons pas accordé de prime. Je laisse de côté une grande partie de son discours, parce qu'elle ne paraît pas devoir nécessiter aucune remarque sérieuse de ma part. Il a pu vouloir me porter certaines attaques dans cette partie de son discours, mais il a été tellement confus, que je n'ai pas senti le coup. Il désire savoir pourquoi le marchand de bois ne reçoit plus de prime d'encouragement lorsque les pêcheries en reçoivent. Mais le commerce de bois, suivant ses propres paroles, n'a jamais été dans une condition plus prospère qu'aujourd'hui, et il constatera qu'il est aussi difficile d'obtenir des statistiques de la part des marchands de bois que de la part des fermiers. Les uns, pas plus que les autres, ne veulent donner les informations que nous voudrions

avoir. Il y a ici, près de moi, un marchand de bois, d'une haute position et d'une grande influence, qui connaît aussi bien le commerce de bois qu'aucune autre personne dans ce pays. Que cet honorable marchand regarde dans ses livres, et il n'y trouvera rien, dont il puisse se plaindre, il n'y trouvera aucun signe de mauvaises affaires. Au contraire, le commerce de bois a été tellement florissant l'année dernière, qu'il en a été exporté pour \$12,000,000. de plus que l'année précédente. Quant aux agriculteurs, l'honorable député a admis que les hauts prix qu'ils obtiennent pour leurs produits, les ont rendus tellement prospères, qu'il était inutile d'en parler.

L'ex-ministre des Finances a voulu donner un autre coup de dent à mon honorable collègue, Sir Leonard Tilley. Il paraît tenir énormément à ce qu'il n'y ait pas de népotisme en ce pays, et il prétend que les ministres de la Couronne devraient montrer la plus grande insouciance à l'égard de leurs parents, et que lorsqu'ils se font des amis ou donnent des faveurs, ce devrait être en dehors de leur famille. Lorsqu'il s'agit d'obtenir l'appui de grandes compagnies, tout est bien, mais pas un ministre de la Couronne ne devrait s'occuper de ses parents. Eh! bien, je crois, M. l'orateur, que si mon honorable ami de la gauche regardait dans les comptes publics, il y verrait les noms de plusieurs fonctionnaires du même nom que lui et de sa parenté. Il n'est donc pas très prudent pour lui de jeter des pierres dans cette direction. Il se plaint aussi de la manière dont les promotions ont été faites dans le service civil. Je demanderai alors à l'honorable député de scruter les actes de notre administration, et de nous trouver un seul cas dans lequel les promotions et les nominations, dans le service public, aient été faites par nous, d'une manière aussi honteuse que par l'administration précédente. Regardons dans le département des Postes, et nous y trouverons un étranger, n'ayant jamais appartenu à notre pays, amené en Canada et nommé à

une position plus élevée que celle de plusieurs officiers publics, hommes d'honneur, très estimés, très intelligents, et pouvant apprendre à cet employé la manière de remplir ses devoirs. Et néanmoins, on a donné injustement à cet étranger un traitement que n'ont pu obtenir des employés dans ce département après vingt années de services. Allons maintenant dans le département des Douanes, et nous trouverons que l'on a commis la même injustice en faveur d'un partisan d'un des honorables collègues de l'ex-ministre des Finances. En agissant ainsi, on jette le découragement parmi les employés publics, qui s'aperçoivent facilement que, lors même qu'ils rempliraient toujours bien leurs devoirs, ils resteront néanmoins, toujours dans des positions inférieures, tant qu'un ministre aura un ami ou un protégé à faire passer devant eux. Dans le département des Travaux Publics, nous avons l'exemple d'un cas encore plus grave et d'une preuve évidente de favoritisme politique. On a fait parcourir à la vapeur les différentes étapes du service civil à un homme qui y était tout-à-fait étranger, jusqu'à ce que, au bout de trois ou quatre années, on l'ait nommé à la position de député du ministre, pendant l'année même où mes honorables amis ont abandonné le pouvoir. Lorsque l'honorable député de Huron-Centre pourra trouver dans notre administration trois cas semblables à ceux que je viens de rapporter, il pourra alors critiquer dans cette Chambre la manière dont nous faisons les promotions.

L'honorable député a voulu accuser mon honorable collègue d'avoir réglé le tarif de manière à faire tort à la construction des navires. Où l'honorable député prend-t-il ses preuves? Ne sait-il pas qu'il y a eu une lutte très vive entre les navires en fer et les navires en bois, et que, dans cette lutte, les navires en fer l'ont emporté? Ne sait-il pas que tout ce qu'il était possible de faire pour détruire cette industrie de la construction des navires, c'est lui qui l'a fait; et, bien que nous ayons réussi un peu à empêcher le mal

qu'il voulait faire, ce n'a été qu'à notre arrivée au pouvoir que cette industrie a eu plus de facilité et de protection, parce que nous lui avons accordé une remise des droits imposés sur les matériaux qui entrent dans la construction des navires. Je demande maintenant la permission de lire l'extrait suivant du *Mail*, de Windsor, comté de Hants, province de la Nouvelle-Ecosse :

"Pendant l'année qui vient de se terminer, on a construit, dans le comté de Hants, vingt-six navires, représentant un total de 19,044 tonneaux. Il n'y a qu'une année, dont on se souvienne dans l'histoire du comté, pendant laquelle la construction des navires ait été plus considérable que l'année dernière. Le chiffre total des vaisseaux sur notre liste est de 252, et représentent 163,144 tonneaux. Plus de la moitié sont des barques et des bâtiments dont la presque totalité fait le commerce étranger. Le montant du capital placé dans la construction des navires, s'élève à près de \$600,000, et la valeur totale des navires du comté dépasse de beaucoup la somme de \$4,000,000. La construction des navires, pendant l'année dernière, a presque atteint le chiffre d'un tonneau par habitant du pays, et le total des navires sur la liste représente une proportion de sept tonneaux pour chaque homme, femme et enfant du comté."

Et l'honorable député prétendra encore que la construction des navires est dans un état de souffrance.

L'honorable député de Huron-Centre désire savoir si nous nous proposons de donner une prime aux pêcheurs. Cette idée le taquine toujours et lui cause beaucoup de soucis. Mais je puis lui dire que nous réglerons facilement cette question, à l'avantage des pauvres et malheureux pêcheurs; ils n'auront aucun sujet de plainte dans la distribution de ces secours, comme l'honorable député semble le craindre. Celui-ci dit que le Ministre des Finances se propose de donner des secours aux pêcheurs de sa province et des Provinces Maritimes. Mais comment mon honorable collègue va-t-il agir avec les nombreuses classes du peuple, comme le clergé, les instituteurs, les commis et autres dont le revenu est fixe, jusqu'à un certain point? Si vous allez trouver un membre du clergé, vous aurez autant de difficulté à obtenir les informations que vous demandez que vous en avez à les obtenir des cultivateurs. Néanmoins, M.

L'Orateur, les membres du clergé vous diront que, sous l'opération du tarif actuel, leurs ouailles qui étaient incapables auparavant, de soutenir leur église comme elles l'auraient voulu, ont maintenant une aisance suffisante pour donner à leurs ministres, le confort qui est nécessaire à eux-mêmes et à leur famille. Si l'honorable député veut aller s'adresser à un instituteur, celui-ci lui répondra : "Mais, monsieur, vous vous trompez sur mon compte, si vous me croyez dans la misère. Le nombre des enfants venant à l'école aujourd'hui, qu'les parents autrefois ne pouvaient pas habiller pour les y envoyer, est assez grand pour me donner un très bon salaire." La demande d'instituteurs, de même que le besoin de l'instruction, a augmenté, comme le luxe, en proportion du revenu et des industries du pays. L'augmentation de tout ce qui est dans l'intérêt du Canada s'est fait du jour où l'ex-ministre des Finances a été vu dans l'impuissance de nuire aux industries de ce pays.

Lorsque mes honorables amis de la gauche étaient au pouvoir, un tiers au moins des personnes que l'on rencontrait, demandait la faveur d'obtenir un petit emploi de \$200 à \$300 par année. Je suis, disait le postulant, bon teneur de livres, je possède une bonne écriture, je connais bien les règles de la grammaire—une qualité que l'honorable député de Huron-Centre prise bien haut—mais je ne puis obtenir d'emploi. Si, aujourd'hui, vous avez besoin d'un jeune homme possédant toute ces qualités vous le trouvez difficilement, parce que la création de nombreuses industries en a augmenté beaucoup la demande, et a donné de l'emploi à tous ceux qui n'en avaient pas.

L'honorable député, M. l'Orateur, a prononcé, l'autre jour, une parole digne de remarque, quand il a dit : "Je me sens beaucoup plus disposé à rougir, de l'état de dégradation dans lequel je vois le Canada et je crains pour l'avenir du pays." Je ne m'étonne pas, M. l'Orateur, que l'honorable monsieur tremble, mais je serais l'homme le plus surpris du monde de le voir rougir.

„Il a beaucoup plus de front que de pudeur. Que craint-il donc pour l'avenir ? Sont ce les prochaines élections ? On m'a dit tout récemment que non-seulement il y avait révolte parmi ses partisans dans la Chambre—et je ne suis aucunement surpris qu'ils veuillent le destituer de la position de porte-voix financier de son parti—mais aussi que ses électeurs désirent le voir se retirer afin de se faire mieux représenter. Il n'y a là rien qui doive nous étonner, car même dans son ancienne division électorale où il est le mieux connu, et d'où il a été chassé par le verdict du peuple à la dernière élection, on ne veut ni de lui, ni de sa grande richesse, et il craint beaucoup maintenant de ne pouvoir revenir en cette chambre. L'honorable député de Huron-Centre aura peut-être occasion de constater que les électeurs du pays partagent l'opinion dont il a fait part à la Chambre, l'autre jour, quand il a dit qu'un ministre et, pour la même raison, celui qui veut devenir ministre, doit être comme la femme de César, à l'abri de tout soupçon.

L'honorable député nous a appris qu'il avait quelquefois. Je lui recommanderai donc, lorsqu'il priera, de réciter cette prière dictée par Dieu lui-même, et dans laquelle on trouve ce passage " Ne nous induisez pas en tentation. " Et nous souhaitons qu'il ne devienne jamais ministre des Finances, et qu'il n'ait jamais l'occasion de répéter ses opérations sur les marchés monétaires étrangers. Les électeurs intelligents du pays se joindront dévotieusement à l'honorable député pour faire avec lui cette prière. Voici maintenant, M. l'Orateur, comment il a terminé ce discours vague et échevelé :

" Ils peuvent se vanter aujourd'hui de leur grande majorité, ils peuvent se vanter de leur trésor rempli, ils peuvent se vanter de leurs partisans dévoués ; mais je puis rappeler qu'il y a quelque dix ans, alors que ces messieurs étaient tout aussi importants, tout aussi exigeants qu'ils le sont aujourd'hui ; lorsqu'ils ont autour d'eux une majorité aussi nombreuse, un trésor aussi rempli, au moment où ils étaient préparés à se montrer tout aussi peu scrupuleux qu'aujourd'hui, pour conserver leurs places ; je les ai vus, douze mois après, dispersés et plongés dans une ignominie méritée. Le sort qui ne leur a pas été favorable en 1873, peut les accabler en 1883 ; il y a des signes défavorables à

l'horizon, et s'ils ne prennent garde, s'ils ne s'amendent pas, assurément ils seront de nouveau renversés. Ce sera un beau jour pour le pays, que celui où nous pourrions mettre un frein à cette législation vexatoire, avec laquelle ils l'ont fatigué et écrasé."

Est-ce que l'honorable député, M. l'Orateur, ne voit pas que plus il veut convaincre le pays que nous avons été flétris en quittant le pouvoir, plus le pays croira que c'est lui qui a été flétri? Est-ce qu'il ne s'aperçoit pas qu'il est très humiliant pour un parti, qui avait une forte majorité et le pouvoir comme il l'avait en 1878, de subir, devant le peuple, une écrasante défaite dans sa lutte contre une petite poignée de députés de l'opposition.

Maintenant, M. l'Orateur, que dire de l'homme que le peuple, après avoir eu occasion de le juger, a cru prudent de rejeter en disant : " Pour l'amour de Dieu ! que l'on nous donne tout autre autre fléau, plutôt que de permettre à ces gens de reprendre le pouvoir ! " Si nous étions coupables des fautes dont on nous accuse, qui est-ce donc qui aurait pu engager le peuple à répondre, à une grande majorité, les paroles suivantes : " Allez vous en, et laissez des hommes plus capables, prendre vos places." Si nous sommes coupables, combien plus devez vous l'être, vous, qui par le verdict éclairé des électeurs du pays, rendu le 17 septembre 1878, avez été placés dans la position humiliante où vous êtes maintenant, tandis que vos adversaires ont été mis à votre place en récompense des services rendus à leur pays. Je conseillerais donc à l'honorable député de ne plus s'aventurer à parler sur ce sujet.

Je désirerais que l'honorable député de Huron-Centre nous fit connaître ces signes précurseurs dont il parle. Je crains que ce ne soient des visions, et je crois qu'il devait dormir lorsqu'il les a eues. Je ne vois pas comment un homme éveillé peut voir de pareils signes ; comme je l'ai déjà dit, l'histoire est une philosophie qui nous prêche d'expérience ; et qu'est-ce que l'histoire de ces faits nous enseigne, M. l'Orateur, lorsqu'un changement de gouvernement est imminent ? Lorsque l'opinion publique est sur le qui-vive, lorsqu'un ministre a perdu

un peu de la confiance publique, il y a alors des signes précurseurs. Ce sont des indices auxquels on ne peut pas se tromper. Les voyez-vous ces indices maintenant ? Que les honorables députés de la gauche me permettent d'attirer leur attention sur certains présages de mauvais augure, qui indiquent avec une précision infaillible, dans des pays libres comme le nôtre, la direction que prend l'opinion publique. Quelle était la position des honorables députés de la gauche après trois années et quatre mois de pouvoir ? Ils eurent, il est vrai, une grande majorité devant le peuple ; mais nous leur prédisions que cette majorité leur échapperait bientôt, et j'ai alors dit pourquoi. Il y avait des signes clairs et évidents qui n'ont jamais failli dans des questions comme celles-ci, et sous les régimes parlementaires. Je disais alors : " Regardez le pays, regardez la grande majorité que vous aviez, et dites-moi ce qu'elle est devenue aujourd'hui. J'ai fait voir que sur soixante-et-un sièges devenus vacants parmi les partisans du gouvernement, le ministère n'avait pu gagner que quarante-sept élections, en comprenant les douze ou treize élections de ministres." J'ai fait voir aussi que sur vingt-six sièges devenus vacants dans les rangs de l'opposition, nous avons réussi à faire élire, en comptant les sièges que nous avons enlevés, près de quarante de nos amis politiques. De sorte que, à la fin de quatre années, nous avions dans les votes en Chambre, vingt-huit voix de plus que lorsque le gouvernement s'était formé. Nous avions là réellement des signes des temps, des indices sûrs, et, M. l'Orateur, lorsque le gouvernement se présenta devant le pays, ces indices précurseurs furent complètement réalisés. Le peuple confirma, par une écrasante majorité, le verdict déjà rendu dans les élections précédentes, comme cela arrive presque toujours. Mais, quelle est aujourd'hui la position de nos honorables amis de la gauche ? Trente-quatre sièges occupés par des amis du gouvernement sont devenus vacants depuis les dernières élections, et, sur ces trente-quatre sièges, combien en avons-nous gagné ?

Trente-deux, M. l'Orateur, et l'opposition, sur trente-quatre sièges, et pendant l'espace de trois ans et quatre mois, nous a enlevé seulement deux sièges. Que voit-on de plus ? — Douze sièges de l'opposition sont devenus vacants pendant la même période. On ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il y en eût davantage, l'opposition étant si peu nombreuse. Mais dans tous les cas, douze sièges sont devenus vacants et de ces douze sièges, nous en avons gagné six. De sorte que nous avons aujourd'hui, en donnant à l'opposition le bénéfice de deux sièges, qu'elle nous a enlevés sur les trente-quatre devenus vacants parmi nos amis de la droite, huit voix de plus dans les votes en Chambre, — conséquence des élections partielles — que nous n'avions le lendemain des élections fédérales. Dans ces circonstances, je demanderai à l'honorable député, de nous dire son opinion sur ces signes précurseurs ? Mais je lui répète ce que j'ai déjà dit ailleurs : que tant que le pays s'apercevra qu'on veut imposer l'ex-ministre des Finances pour administrer les finances du pays, nous n'avons rien à craindre. Je lui dirai, de plus, que sa retraite dans la vie privée, serait pour nous du plus triste augure, parce qu'elle donnerait à son parti un avantage qu'il ne possède pas actuellement.

J'ose croire qu'il n'agira pas d'une manière si contraire à nos intérêts. Mais, comme je l'ai fait remarquer, nous avons, après une période de trois années et quatre mois, une majorité de quatre-vingt-dix voix dans cette Chambre. Cette majorité a pour base la volonté libre et indépendante du peuple souverain, en ce pays, qui nous donne un appui aussi désintéressé qu'aucun gouvernement puisse compter avoir, car il y a toujours un certain nombre de mécontents qui, demandant beaucoup à un gouvernement, éprouvent souvent des refus, ce qui est quelquefois la cause de défections partielles. Nous, au contraire, non seulement nous avons l'assurance de l'approbation de notre politique par les électeurs de tout le pays, mais nous savons encore que le peuple reconnaît, que par notre sage et judicieuse administration des

affaires, nous avons effacé la tache que les honorables députés de la gauche avaient imprimée au pays, pendant leur administration des affaires publiques. Les électeurs savent que chaque classe de la population est intéressée à appuyer le programme politique de notre gouvernement dont les résultats ont été si favorables au Canada.



